

States Members of the United Nations, the fact that responsible administrators in camps are not suited to their posts and a number of other causes which hinder the solution of the refugee problem, and also bearing in mind that the representatives of certain other States are endeavouring to challenge these facts, the Soviet delegation considered it necessary to submit a proposal to the General Assembly to establish and to send to refugee assembly points, a special commission, consisting of several persons, including representatives of the native countries of the refugees, in order that this commission might investigate carefully the actual situation on the spot and suggest the measures necessary to promote a solution of the refugee problem.

However, this proposal also was not adopted. It is obvious that not everyone wishes to investigate the situation on the spot and to reveal the true facts which, for some reason, are being concealed from public opinion.

Taking into account the urgency of the situation of displaced persons and the obstacles which lie in the path of their repatriation, and bearing in mind the serious shortcomings of the draft constitution of the Refugee Organization, the Soviet delegation voted against the adoption of this constitution and the relevant resolution both in the Third Committee and at the General Assembly, since that constitution does not ensure the solution of the problem of refugees and displaced persons.

The continuation of the discussion was adjourned to the next meeting.

The meeting rose at 7:15 p.m.

SIXTY-SEVENTH PLENARY MEETING

Held on Sunday, 15 December 1946, at 8.30 p.m.

CONTENTS

	Page
205. Refugees and displaced persons: report of the Third Committee: resolutions. Financial and budgetary questions relating to the International Refugee Organization: report of the Fifth Committee: resolution (continuation of the discussion)	1432
206. Measures to economize the time of the General Assembly: report of the General Committee: resolution	1454
207. Admission of Siam to membership in the United Nations: report of the General Committee: resolution	1458
208. Question of holding the second regular session of the General Assembly in Europe	1459
209. Rules governing the admission of new Members to the United Nations. Appointment of members to the Committee on procedure	1466

certain pays Membres des Nations Unies; étant donné que le personnel qui a été désigné pour administrer ces camps ne convient pas et que d'autres causes encore retardent la solution du problème des réfugiés; considérant enfin que les représentants de certains pays essaient de contester ces faits, la délégation soviétique a jugé nécessaire de proposer à l'Assemblée générale la création et l'envoi auprès des réfugiés d'une commission spéciale composée de quelques membres, notamment de représentants des pays dont les réfugiés sont originaires. Cette commission devait avoir la possibilité d'étudier soigneusement, sur place, la situation réelle et de proposer les mesures nécessaires pour contribuer à la solution du problème des réfugiés.

Mais cette proposition soviétique n'a pas été acceptée non plus. On voit que tout le monde n'est pas disposé à étudier la situation sur place et à mettre au grand jour les faits que l'on dissimule actuellement à l'opinion publique, pour je ne sais quelles raisons.

Tenant compte de la situation critique des personnes déplacées, des obstacles que l'on accumule pour empêcher leur rapatriement et des graves imperfections que comporte le projet de constitution de l'Organisation pour les réfugiés, la délégation soviétique s'est prononcée contre l'adoption de cette constitution et de la résolution correspondante lors du vote qui a eu lieu à la Troisième Commission. Elle s'y oppose également à l'Assemblée générale, car cette constitution est loin d'assurer la solution du problème des réfugiés et des personnes déplacées.

La suite de la discussion est remise à la séance suivante.

La séance est levée à 19 h. 15.

SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue le dimanche 15 décembre 1946, à 20 h. 30.

TABLES DES MATIÈRES

	Pages
205. Réfugiés et personnes déplacées. Rapport de la Troisième Commission. Résolutions. Questions financières et budgétaires concernant l'Organisation internationale pour les réfugiés. Rapport de la Cinquième Commission. Résolution (suite de la discussion)	1432
206. Mesures destinées à économiser le temps de l'Assemblée générale. Rapport du Bureau. Résolution	1454
207. Admission du Siam à l'Organisation des Nations Unies. Rapport du Bureau. Résolution	1458
208. Question de la convocation en Europe de la seconde session ordinaire de l'Assemblée générale	1459
209. Règles pour l'admission de nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nomination des membres de la Commission de procédure	1466

210. Closing speeches. Speeches by Mr. Austin, representative of the United States of America; Mr. Trygve Lie, Secretary-General; Mr. P.-H. Spaak, President of the Assembly1467

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

205. Refugees and displaced persons: report of the Third Committee: resolutions (document A/265). Financial and budgetary questions relating to the International Refugee Organization: report of the Fifth Committee: resolution (document A/275) (continuation of the discussion)

The PRESIDENT (*translated from French*): According to the agenda we should continue with the discussion of the reports of the Third and Fifth Committees on the refugee question (annexes 96 and 97).

I call upon Mr. Martin, representative of Canada.

Mr. MARTIN (Canada): Following as I do the representative of the Soviet Union at this rostrum, and after listening to his speech, I would remind the Assembly not to forget the great words of that great woman, Mrs. Roosevelt, when she introduced the discussion which is now under way. Everything that has been said by the last speaker may or may not be true, may or may not be accurate, but it hardly touches the issue which I think we are called upon to deal with in considering the proposed constitution of the International Refugee Organization.

Let us recall certain words of Mrs. Roosevelt, speaking in the name of the United States. This Assembly has before it perhaps no greater problem requiring immediate action. The great issues of disarmament, the veto and the like have a long-term value and are of great importance, but we are dealing now, immediately, as she said, with one of the unfinished tasks of the war and it would not do for us to debate this issue much longer. Over a million people are looking to us for some determined action to determine their fate. As Mrs. Roosevelt said, we are not passing judgment on the plan to take care of refugees. That plan will be submitted for final approval, or rejection by Governments. But we have now had a long, interminable discussion on the constitution of the IRO, in which those who have had varying views have had an opportunity of presenting them.

210. Discours de clôture: M. Austin, Représentant des Etats-Unis d'Amérique; M. Trygve Lie, Secrétaire général M. P.-H. Spaak, Président de l'Assemblée1467

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

205. Réfugiés et personnes déplacées. Rapport de la Troisième Commission. Résolutions (document A / 2 6 5). Questions financières et budgétaires concernant l'Organisation internationale pour les réfugiés. Rapport de la Cinquième Commission. Résolution (document A/275) (suite de la discussion)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des rapports des Troisième et Cinquième Commissions sur la question des réfugiés (annexes 96 et 97).

Je donne la parole à M. Martin, représentant du Canada.

M. MARTIN (Canada) (*traduit de l'anglais*): Comme je prends la parole après le représentant de l'Union Soviétique dont j'ai écouté attentivement le discours, je voudrais demander à cette Assemblée de ne pas oublier les fortes paroles que cette femme de cœur qu'est Mme Roosevelt a prononcées lorsqu'elle a ouvert la discussion qui se déroule actuellement. Tout ce que le dernier orateur a dit peut être vrai ou faux, exact ou inexact, mais il n'a fait qu'effleurer le problème que, à mon avis, nous avons à traiter en examinant le projet de constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés.

Rappelons-nous certaines paroles que Mme Roosevelt a prononcées au nom des Etats-Unis. Si l'on envisage les tâches qui demandent, de la part de l'Assemblée, l'adoption de mesures immédiates, il me semble que parmi les problèmes dont elle est saisie, il n'y en a peut-être pas de plus important que celui qui nous occupe. Les grandes questions du désarmement, le veto et les autres problèmes du même genre garderont longtemps encore leur importance, et leur portée est grande; mais nous avons à traiter actuellement, immédiatement, pour reprendre les termes de Mme Roosevelt, une tâche encore inachevée parmi celles que la guerre nous a imposées; il ne convient donc pas d'en prolonger trop longtemps la discussion. Plus d'un million de personnes ont les yeux fixés sur nous, escomptant de notre part une action précise qui décidera de leur sort. Mme Roosevelt l'a dit, nous ne nous prononçons pas sur le programme établi pour l'aide aux réfugiés, programme qui sera soumis aux Gouvernements auxquels il appartiendra de l'approuver ou de le rejeter de façon définitive. En tout cas nous venons d'avoir une longue, une interminable discussion sur la constitution de l'OIR au cours de laquelle les différents points de vue ont pu s'exprimer.

Last September, in the Economic and Social Council, following the meetings in London, we debated this constitution in great detail. It was debated again in the Third Committee and I think that, enjoying as we do in this international Assembly the normal processes of decision and bearing in mind the urgency of this problem, we should be prepared to give it immediate acceptance so that the IRO can get on its way, and so, my country joins with the United States and the distinguished citizen of that country in urging this Assembly to realize the great opportunity for deep service that it has regarding this great issue.

There is no question, in the IRO or in its proposed constitution, of interfering with the right of voluntary repatriation. That right is sacredly observed; but on the other hand, while that right is observed, it is also insisted that there shall be no group of people within the refugee class who shall be forcibly repatriated. Surely those two principles, the one of voluntary repatriation and the other that there should be no compulsory repatriation, are two principles which would be basic in the operations of any international assembly. There is no decision, nor is it intended, in the constitution of the IRO, to give to men and women who have proved themselves quislings or traitors the advantages enjoyed by other persons in the refugee camps. Those people will be subjected to proper examination to determine whether or not they can be accused of having been quislings or traitors. What it is proposed to do in this constitution, in essence purely, is nothing more than to meet the immediate problem of giving relief to a million men and women in the world who have the right to ask an international assembly not to overlook their position.

I joined with the representative of the Soviet Union and with a great number of other countries in urging the United States and the United Kingdom to set up a post-war relief organization on an international basis. I do not think any country was more active in that plea than Canada. Is it too much that I should renew that plea to others in respect of another problem which requires, I think, international action? If there was justification for urging post-war relief after the cessation of the operations of UNRRA, then international organization should follow as a consequence. Is it too much to ask that this vital problem—and that is what it is—should be tackled by international organization and international action?

Our delegation has had the opportunity, in the Third Committee, of expressing its views on the various articles of the IRO constitution and has done so. It is only because we attach so much importance to this subject that I think it is essential that we state here, in this plenary session, our reasons for voting in favour of the IRO, as we have done in the Committee and

En septembre dernier, au Conseil économique et social, à la suite des réunions de Londres, nous avons discuté en détail cette constitution. Elle a été de nouveau discutée au sein de la Troisième Commission et j'estime que puisque nous disposons à cette Assemblée internationale d'une procédure normale de délibération et que nous connaissons le caractère d'urgence de ce problème, nous devrions être disposés à donner à cette constitution notre approbation immédiate afin que l'OIR puisse être mise sur pied. Mon pays se joint donc aux Etats-Unis, représentés ici par une personnalité éminente, pour demander à l'Assemblée de comprendre que les circonstances lui offrent la possibilité de servir d'une noble manière cette grande cause.

Il n'est question ni pour l'OIR ni pour la constitution proposée de toucher au droit de rapatriement volontaire. Ce droit est observé de façon rigoureuse, mais, tout en l'observant, on insiste, d'autre part, sur le fait que parmi les réfugiés, aucun groupe de personnes ne sera contraint de se laisser rapatrier. Assurément, ces deux principes, celui du rapatriement volontaire et celui qui exclut le rapatriement obligatoire, sont deux principes qui joueraient un rôle essentiel dans les travaux de toute assemblée internationale. Il n'y a, dans la constitution de l'OIR, aucune décision, aucune intention d'accorder les avantages généralement assurés aux personnes qui vivent dans les camps de réfugiés, à des hommes ou à des femmes qui se sont révélés des quislings ou des traîtres; leur cas fera l'objet d'un examen approprié en vue de déterminer si l'accusation portée contre eux est ou non fondée. L'objet de cette constitution est essentiellement et uniquement de résoudre le problème immédiat qui consiste à secourir le million d'hommes et de femmes qui, dans le monde, ont le droit de demander à une assemblée internationale de ne pas oublier leur situation.

Je me suis joint aux représentants de l'Union soviétique et d'un grand nombre d'autres pays pour demander instamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de mettre sur pied une organisation de secours d'après-guerre établie sur une base internationale. Je doute qu'aucun pays ait fait un appel plus pressant que le Canada. Est-ce trop demander que de renouveler cet appel à d'autres pays au sujet d'un autre problème, qui, je crois, nécessite une action internationale? Si les secours d'après-guerre se justifient après la cessation de l'activité de l'UNRRA, il faudrait qu'à cette institution succédât une organisation internationale. Est-ce trop demander que ce problème vital — et c'est bien d'un problème vital qu'il s'agit — soit traité par une organisation internationale et suivant des mesures prises sur le plan international?

Notre délégation a eu l'occasion, au sein de la Troisième Commission, d'exprimer son opinion sur les différents articles de la Constitution de l'OIR et elle n'a pas manqué de le faire. Seule l'importance que nous attachons à cette question me fait dire qu'il est essentiel que nous exposions à cette séance plénière nos raisons de voter en faveur de l'OIR, comme nous l'avons

as we shall do at this Assembly meeting. Like the representative of the United States, I am able to say that my Government has issued full powers to enable Canada to sign the constitution.

During the long discussions which have been held in the Third and the Fifth Committees, our delegation has consistently supported the establishment of the IRO. I reiterate that again: our belief is that this matter should be dealt with as early as possible and on an international basis. Hundreds of thousands of people—and one cannot underline that too much—hundreds of thousands of human beings, now in Europe and in the Far East, are watching with vital interest the action which the United Nations is going to take in this matter. I have used the word "vital" not as a mere figure of speech but in its true sense, for the very lives of many of these people may depend on what course we adopt. This is true not only with regard to the approval of the report but even more so with regard to the willingness of Governments to implement these decisions by participating fully in the functions of the new organization.

This question has been heatedly debated in many places. All points of view have been expressed, and all Member Nations including a number of States who have indicated that they do not intend to vote in favour of the IRO constitution, have had a hand in its drafting. Surely it is now time for us to pass on from the stage of committees and sub-committees and drafting sub-committees to the stage of positive action. So far scarcely a single refugee has actually been aided by the United Nations, despite the millions of words which have been spoken saying how urgent and how necessary this problem is. These words are true but they do not in themselves solve anything. Enough words have been spoken. Let us then get on with the great social task which is before us.

Is our course of action as the United Nations intended to deal with problems of an international character not clear? The General Assembly must first of all, and I am sure it will, approve this report calling on Member Nations to sign the constitution of the IRO and the protocol on interim arrangements. By voting favourably on this report we come nearer to the action I have mentioned, but lying ahead still will be the difficult problem of having a sufficient number of States sign and approve the constitution to bring it into force. In order to do so, as the constitution now stands, fifteen States, whose required contributions to part I of the operational budget must not be less than seventy-five per cent of the total, must become parties to it.

fait à la Commission et comme nous le ferons à cette séance de l'Assemblée. De même que le représentant des Etats-Unis, je suis en mesure de déclarer que mon Gouvernement a donné pleins pouvoirs à sa délégation pour signer la constitution de l'OIR.

Au cours des longues discussions que nous avons eues au sein des Troisième et Cinquième Commissions, notre délégation n'a jamais cessé de se déclarer favorable à la création de l'OIR. Nous proclamons à nouveau notre conviction qu'il faut régler cette question aussitôt que possible et sur une base internationale. Il y a actuellement en Europe et en Extrême-Orient des centaines de milliers de personnes — on ne saurait trop le répéter — des centaines de milliers d'êtres humains, qui attendent de connaître les mesures que vont prendre les Nations Unies à ce sujet, mesures qui présentent pour eux un intérêt vital. J'ai employé le mot "vital" non pas comme une simple figure de rhétorique, mais en le prenant dans son vrai sens, car la vie même de beaucoup de ces personnes peut dépendre de la ligne de conduite que nous allons adopter. Ceci est vrai, non seulement de l'adoption du rapport mais surtout de l'empressement des Gouvernements à donner effet aux décisions prises en participant pleinement aux fonctions de la nouvelle organisation.

Cette question a été chaudement débattue en de nombreuses occasions. Tous les points de vue ont été exprimés et toutes les Nations Membres, y compris un certain nombre d'Etats qui ont fait connaître leur intention de ne pas voter en faveur de la constitution de l'OIR, ont pris part à sa rédaction. Il me semble que le moment est venu pour nous de passer du stade des commissions, des sous-commissions et des comités de rédaction, à celui de l'action positive. Jusqu'à présent, malgré les millions de mots qui ont été dits sur l'urgence de ce problème et la nécessité de le résoudre, aucun réfugié, ou presque, n'a reçu en fait des Nations Unies une aide appréciable. Les mots qui ont été prononcés étaient justifiés, mais ils ne résolvent rien par eux-mêmes. On a assez parlé. Attaquons-nous donc à la grande tâche sociale qui nous attend.

Y a-t-il un doute sur la ligne de conduite à adopter ici par les Nations Unies en tant qu'organisation chargée de traiter les problèmes internationaux? L'Assemblée générale doit tout d'abord — et elle le fera, j'en suis sûr — adopter le rapport qui invite les Etats Membres à signer la constitution de l'OIR et le protocole relatif aux arrangements provisoires. En adoptant ce rapport, nous nous rapprocherons du moment où nous pourrions agir comme je l'ai dit, mais il restera encore à résoudre le difficile problème qui consiste à obtenir la signature et l'approbation de la constitution par un nombre d'Etats suffisant pour qu'elle entre en vigueur. Il faudrait, pour cela, selon le texte actuel de la constitution, que deviennent parties à cette constitution quinze Etats, dont les contributions requises pour la Partie I du Budget d'exécution représentent un montant au moins égal à soixante-quinze pour cent du total.

We all know of cases where resolutions have been adopted by overwhelming majorities in the General Assembly only to have a long period of waiting while Governments decide whether they should take the necessary legislative action to implement the Assembly's recommendations. No one will advocate that the IRO constitution should be hurried through the legislature of any country without proper scrutiny. Yet its early implementation is absolutely essential, if it is to function at all. What use will it be if this organization comes into force eighteen months or more after the General Assembly has recommended it? What will be the condition of the refugees and displaced persons themselves during this period? Eighteen months is a long time, and during this period who can believe that bitterness and cynicism will not infect the camps and the persons in them? Many of these people have already spent years in their present condition. If the Member Governments delay action, after passing this resolution, there can be little doubt that the social consequences of such a delay will be world-wide in their effect, and will have deep implications for the United Nations.

I have said enough concerning the urgency of this problem and of the necessity for giving practical implementation to the constitution and the interim arrangements. I want to say one word about Canada's specific attitude towards the constitution itself.

We voted for the constitution in the Third Committee, but in doing so we made it plain that it contained certain clauses which we did not like and which we had spoken against during the Committee debates. One such clause is the amendment to article X, paragraph 4, providing that contributions to large-scale resettlement expenditures shall be on a voluntary basis. This is against the principle which the Canadian delegation hoped to see adopted, that is, that contributions to all the various budgets of the IRO should be on an obligatory basis according to the scales contained in annex II. We stated then, and I again state now, that the new International Refugee Organization will not be able to carry non-paying passengers, and that each State which signs and approves the constitution should be prepared to contribute both financially and in other ways to its implementation.

For this reason we put forward an amendment to the article regarding the coming into force of the constitution which would have prevented States from approving the constitution while making financial reservations. The Third Committee saw fit to reject this amendment. We believe this was a mistake but we shall, nevertheless, vote for the constitution. For we are aware that it is a compromise between fifty-four States and that on specific points many individ-

Nous connaissons tous des cas où des résolutions qui avaient été adoptées à une majorité écrasante par l'Assemblée générale ont attendu bien longtemps que les Gouvernements se décident à prendre les mesures législatives nécessaires pour donner suite aux recommandations de l'Assemblée. Nul ne prétendra que le Parlement d'aucun pays doive adopter hâtivement la constitution de l'OIR sans l'avoir étudiée comme il convient. Cependant, si l'on veut que cette constitution ait un objet quelconque, il est absolument indispensable qu'elle entre en vigueur à bref délai. A quoi servira-t-il que cette Organisation commence à fonctionner dix-huit mois ou plus après la décision de l'Assemblée générale? Quelle serait pendant cette période la situation des réfugiés et des personnes déplacées? Dix-huit mois, c'est bien long, et qui peut croire que pendant cette période l'amertume et le scepticisme n'envahiront pas les camps et les personnes qui s'y trouvent? Beaucoup d'entre elles vivent depuis des années dans leur condition présente. Si les Gouvernements Membres tardent à agir, après l'adoption de la résolution, il est bien à craindre que les conséquences sociales de ce retard aient des répercussions dans le monde entier et qu'elles en aient aussi de profondes en ce qui concerne les Nations Unies.

J'ai suffisamment parlé du caractère d'urgence que présente ce problème et de la nécessité de donner effet dans le domaine pratique à la constitution et aux arrangements provisoires. J'ajouterai un mot au sujet de l'attitude particulière du Canada à l'égard de la constitution elle-même.

Nous avons, à la Troisième Commission, voté la constitution, mais ce faisant, nous avons précisé qu'elle contenait certaines clauses qui nous déplaisaient et contre lesquelles nous nous étions élevés au cours des débats en Commission. Comme exemple d'une clause de ce genre, il y a l'amendement au paragraphe 4 de l'article X, aux termes duquel les contributions des Etats aux dépenses afférentes aux grands projets de rétablissement seront volontaires. Cette disposition est en contradiction avec le principe que la délégation canadienne espérait voir adopter, à savoir que les contributions aux divers budgets de l'OIR devraient être des contributions obligatoires, leur montant étant déterminé par le barème qui figure à l'Annexe II. Nous avons déclaré à ce moment, et je tiens à le répéter maintenant, que la nouvelle Organisation pour les réfugiés ne peut accepter des membres non payants, et que tout Etat qui signe et approuve la constitution doit être prêt à contribuer, tant financièrement que par d'autres moyens, à sa mise en œuvre.

C'est pour cette raison qu'à l'article relatif à l'entrée en vigueur de la constitution, nous avons proposé un amendement dont l'objet était de mettre les Etats dans l'impossibilité d'approuver la constitution tout en formulant des réserves quelconques en matière financière. La Troisième Commission a cru devoir repousser cet amendement. Nous sommes persuadés que ce fut une erreur, mais nous n'en voterons pas moins la constitution, sachant qu'elle représente

ual countries will have to accede to the wishes of the majority. This is our conception of normal international procedure.

Another amendment against which the Canadian delegation spoke, and which we thought it was unwise for the Third Committee to adopt was that which is now contained in annex I, paragraph 1 (g) concerning general principles. This amendment would prohibit the IRO from resettling or re-establishing refugees in Non-Self-Governing Territories if such plans were opposed by States adjacent to the Non-Self-Governing Territory concerned. The Canadian delegation believes that the IRO should function in such a way as not to disturb friendly relations between the nations. Yet, with regard to the clause I have just referred to, I have some apprehension that its effect will be to greatly curtail the resettlement operations of the IRO.

These are two examples of amendments which were adopted against what we thought would have been a wiser course. There are several others but it would be unnecessary to enumerate them at this time. Our position is clear. Like nearly every delegation in the Third Committee there are certain things about the IRO and its constitution which we do not like. Yet, in spite of this, we voted in favour of it because we thought that it did provide machinery which could and should be set up to deal with this tremendous humanitarian problem on an international basis. Some other delegations took a different line and stated that, in effect, because their amendments had not been adopted, they would not approve the constitution. In my view we cannot afford, in our deliberations, to overlook the fact that any document and any resolution approved by fifty-four States is a compromise and that there will be parts of it which we may all dislike individually. But a spirit of compromise must prevail if we are going to do the job.

We regard the IRO constitution as a guide for future operations rather than as an unchangeable text. The constitution provides for its own amendment under the clauses of article XVI. Meanwhile we conceive its proper role to be that of a contract drawn up between friends to guide them in their joint efforts in dealing with a great world social problem. It is in this spirit that my country voted in favour of the constitution before, and it is in this spirit that we shall vote again today.

I have made clear the position my delegation intends to take and its reasons. I have only one word to add. Above all, we want to emphasize the necessity of making the IRO a reality and not merely a legal fiction. Here is one way of dealing with a great international problem under

un compromis entre cinquante-quatre Etats et que sur des points particuliers beaucoup de pays auront à se plier à la volonté de la majorité. C'est ainsi que nous concevons la procédure normale en matière internationale.

Il est un autre amendement contre lequel la délégation canadienne s'est élevée et qu'à notre avis la Troisième Commission a eu tort d'adopter; cet amendement est maintenant incorporé à l'Annexe I, paragraphe 1 g) qui a trait aux principes généraux. Cet amendement empêcherait l'OIR de réinstaller ou de rétablir des réfugiés dans des territoires non autonomes au cas où un tel programme rencontrerait l'opposition d'Etats qui ont une frontière commune avec le territoire non autonome intéressé. La délégation canadienne estime que l'OIR devrait fonctionner de manière à ne pas troubler les relations amicales entre les nations. Cependant, en ce qui concerne la clause à laquelle je viens de faire allusion, j'ai lieu de craindre qu'elle ait pour résultat de restreindre considérablement les opérations de réinstallation que pourra effectuer l'OIR.

Voici donc deux exemples d'amendements qui ont été adoptés, bien qu'à notre avis, il eût mieux valu agir autrement. Il y en a plusieurs autres, mais il serait superflu de les énumérer en ce moment. Notre position est claire: comme c'est le cas pour presque toutes les délégations qui siègent à la Troisième Commission, il y a dans l'OIR et dans sa constitution certaines choses qui ne nous donnent pas satisfaction. Néanmoins, nous avons voté pour cette constitution parce que nous estimions qu'elle apportait le mécanisme dont la création était possible et nécessaire pour traiter sur le plan international cet immense problème d'ordre humanitaire. D'autres délégations ont pris une attitude différente et ont déclaré que leurs amendements n'ayant pas été adoptés, elles n'approuveraient pas la constitution. J'estime que nous ne pouvons pas nous permettre, dans nos délibérations, de négliger le fait que tout texte et toute résolution qui ont été approuvés par cinquante-quatre Etats sont le résultat d'un compromis et qu'ils contiendront des éléments qui peuvent ne pas donner satisfaction à chacun de nous en particulier. Si nous voulons venir à bout de notre tâche, il faut que l'esprit de compromis l'emporte.

Nous considérons que la constitution de l'OIR est plutôt un guide pour nos activités futures qu'un texte immuable. Aux termes de l'article XVI, la constitution peut être amendée; en attendant, nous considérons que le rôle qui lui revient est celui d'un accord conclu entre amis en vue de guider les efforts qu'ils font en commun pour traiter un grand problème social de caractère mondial. C'est dans cet esprit que mon pays a déjà voté et votera encore aujourd'hui pour la constitution.

J'ai précisé la position que ma délégation prendra et les raisons de notre attitude. Je n'ai plus qu'un mot à ajouter: nous tenons par-dessus tout, à souligner qu'il est nécessaire de faire de l'OIR une réalité et non pas une simple fiction juridique. Nous avons devant nous une

the auspices of an international organization. It seems to me a great test for this Assembly, and I trust that we shall pass it.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Amado, representative of Brazil.

Mr. AMADO (Brazil) (*translated from French*): The constitution of the International Refugee Organization, as adopted by the Third Committee, marks the completion of long and arduous efforts to set up international machinery which will enable us to co-operate in solving such a heart-breaking problem as the one created by the material devastation wrought in Europe and certain parts of Asia. We have here a human drama, and in its depth and bitterness lie hidden certain dangerous factors which make for political misunderstandings and economic strife.

We have come to this Assembly with the conviction that any delay in remedying the situation created by the problem of the masses of refugees in the camps would only prolong these misunderstandings, increase suspicion and foster a source of unrest and instability in the heart of Europe.

The present constitution is the outcome of nearly twelve months' discussion. This instrument, as we realize only too well, is by no means perfect. But although all the various points of view have only been put forward approximately, it would be unjust to deny that the constitution represents a serious and honest attempt to recognize the legitimate anxiety of the countries of origin that the greatest possible number of their nationals should return. At the same time, it recognizes the fundamental principles of freedom and self-determination without which a human being, whether in his own country or abroad, languishes and succumbs.

In establishing its line of conduct, the Brazilian delegation has endeavoured to bear in mind two principles. First, that repatriation must be given priority as being the most natural solution of this painful post-war problem of displaced populations. Every human being is of economic and cultural value to his native land. The countries which have been seriously laid waste are entitled to claim and obtain the co-operation of as many of their nationals as possible in the vital task of reconstruction. This principle is guaranteed by the constitution.

The second principle to which the Brazilian delegation has felt bound to subscribe is that of the recognition of *bona fide* cases of political dissidents or of people whose objections to going back are very strong. In such cases emigration is the only alternative. Political, social or religious dissent is not a new phenomenon, nor is it a by-product of the recent war. On the contrary, it is a fairly frequent historical phenomenon resulting from sudden territorial changes and political or social upheavals. The multiplicity of nations and the spread of various types of culture are

méthode pour traiter un grand problème international sous les auspices d'une organisation internationale. Il me semble que ceci constitue pour cette Assemblée une épreuve d'importance, et j'ai le ferme espoir que nous réussirons.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Amado, représentant du Brésil.

M. AMADO (Brésil): La constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés, telle que la Troisième Commission l'a adoptée, marque la fin de longs et difficiles efforts en vue de la création d'un mécanisme international de coopération ayant pour but la solution d'un problème aussi poignant que les dévastations matérielles dont l'Europe et certaines parties de l'Asie ont été le théâtre. Il s'agit d'un drame humain, dont la profondeur et l'amertume recèlent des éléments dangereux conduisant à des malentendus politiques et à des conflits économiques.

Nous sommes venus à cette Assemblée avec la conviction que tout retard dans l'assainissement de la situation créée par le problème des réfugiés concentrés dans les camps ne ferait que prolonger ces malentendus, aggraver les soupçons et maintenir un noyau de fermentation, d'instabilité au cœur de l'Europe.

La présente constitution est le résultat de près d'un an de discussion. Qu'elle ne soit pas un instrument parfait, nous ne le savons que trop. Si tous les points de vue ne trouvent dans ce texte qu'une expression approximative, il ne serait pas juste de nier que cette constitution représente un effort sérieux et honnête pour reconnaître l'intérêt légitime des pays d'origine dans leur désir de faire revenir dans leur territoire le plus grand nombre possible de ressortissants. En même temps, elle reconnaît les principes fondamentaux de liberté, d'autodétermination, sans lesquels l'être humain s'étiole et périt aussi bien à l'intérieur qu'au dehors de sa patrie.

Pour sa ligne de conduite, la délégation du Brésil a voulu tenir compte de deux principes. D'abord, la reconnaissance de la priorité du rapatriement qui constitue la solution la plus naturelle de ce douloureux problème de déplacements de populations que la guerre a fait naître. Chaque être humain représente pour sa patrie une valeur économique et culturelle. Les pays qui ont subi de graves dévastations sont en droit de réclamer et d'obtenir la coopération du plus grand nombre possible de leurs citoyens pour l'œuvre vitale de la reconstruction. Ce principe, la constitution le garantit.

Le second principe auquel la délégation du Brésil a tenu à adhérer, est la reconnaissance des cas légitimes de dissidences politiques ou de résistances sentimentales qui nécessitent et imposent l'émigration comme solution complémentaire. La dissidence politique, sociale ou religieuse n'est pas un phénomène nouveau, ni un sous-produit de cette guerre. Au contraire, elle représente un phénomène historique assez fréquent, conséquence de brusques mutations territoriales et des transformations politiques et sociales. La multiplicité des nations et la dis-

simply the direct result of political, religious or social clashes.

It is to this large number of refugees and displaced persons who, for sentimental or political reasons, feel a natural disinclination to re-adjust themselves to a radically changed social environment, those human beings shaken by violent and painful upheavals and now anxious to start a new life far from all acute social conflicts, it is to those people, those human beings to whom the United Nations Charter refers as having inalienable human rights, that the draft constitution now before us, on which we are about to vote, offers the possibility of settling in other homes, in other countries which are able to receive them and anxious to help solve this pre-eminently international problem. It is to these homeless ones, these unfortunate people whose sufferings are beyond human endurance, that the new countries with vast unpopulated areas and enormous potential wealth—such as, for instance, Brazil—have thought of throwing open their doors and of assuring them a welcome.

It has been said in the Committee that certain receiving countries were anxious to take advantage of these circumstances in order to obtain cheap labour and enrich themselves by exploiting the refugees. It has been said that the refugees have been lured by the mirage of a false paradise to induce them not to return to their native land. It has been said that in these so-called attractive new countries a wandering life in the bush was all that awaited the unfortunates unwilling to return to their own soil.

Brazil is not guilty of this propaganda. We approached this problem with the modesty and discretion characteristic of our attitude in international affairs. We were very cautious in calculating the number of refugees we could take, because we did not want them to exchange an unhappy situation for an insecure one. We are preparing homes, building houses and arranging residential centres where these new-comers can settle down and begin a new life. The one thing we could not do was to remain indifferent to the fate of these human beings, these refugees and displaced persons. Who, indeed, in this Assembly could remain indifferent to this tragic post-war situation?

These, then, were the motives by which the Government of Brazil was actuated when it offered a home to refugees wishing to start life afresh in new surroundings and signified its readiness to collaborate with the International Refugee Organization.

We recognize the order of priority of the work assigned to the International Refugee Organization: repatriation is its main task; the resettlement or emigration of individuals is the first stage of the alternative solution; and large-scale

sémination des cultures ne sont que le résultat direct d'entrechocs politiques, religieux ou sociaux.

C'est à ce nombre important de réfugiés et de personnes déplacées qui éprouvent une répugnance naturelle provenant de considérations soit affectives, soit politiques à se réadapter à un milieu social profondément remué, c'est à ces êtres humains éprouvés par des bouleversements violents et poignants, anxieux de reprendre une vie nouvelle loin des conflits sociaux aigus, c'est à ces hommes, à ces êtres auxquels la Charte des Nations Unies fait allusion, ayant des droits humains inaliénables, que le projet de constitution que nous avons devant nous et sur lequel nous allons voter, offre la possibilité de se réinstaller dans d'autres foyers, dans d'autres pays capables de les recevoir et désireux de collaborer à la solution de ce problème international par excellence. C'est à ces hommes sans foyer, à ces malheureux dont les souffrances vont au delà de l'endurance humaine, que les pays nouveaux, disposant de vastes territoires dépeuplés et d'une richesse potentielle énorme, comme le Brésil par exemple, ont pensé ouvrir leurs portes, en donnant à ces malheureux l'assurance qu'ils seraient bien accueillis.

On a dit, au sein de la Commission, que certains pays d'immigration voulaient profiter des circonstances pour obtenir une main-d'œuvre bon marché et s'enrichir en exploitant le travail des réfugiés. On a fait allusion à des paradis mensongers que l'on aurait fait miroiter devant les yeux des réfugiés pour les empêcher de revenir dans leur patrie. On a parlé de vie errante dans les savanes broussailleuses, faussement attirantes, pour les malheureux qui ne veulent pas regagner leurs territoires nationaux.

Le Brésil n'est pas coupable de cette propagande. Nous avons abordé ce problème avec la modestie et la discrétion qui caractérisent notre attitude dans les questions internationales. Nous avons été très réservés dans les calculs du nombre de réfugiés que nous étions à même de recevoir, car nous ne voulions pas faire passer le réfugié d'une situation misérable à une situation incertaine. Nous préparons des foyers, nous contruisons des maisons, nous aménageons des centres de résidence où ces nouveaux venus pourront s'installer et commencer une nouvelle vie. Ce que nous ne pouvions pas faire, c'était de rester indifférents au sort de ces êtres humains, de ces réfugiés, de ces personnes déplacées. Qui d'ailleurs, dans cette Assemblée, pourrait rester indifférent devant cet aspect tragique de l'après-guerre?

C'est dans ce sens que le Gouvernement du Brésil s'est orienté lorsqu'il a offert d'accueillir les réfugiés qui désirent recommencer leur vie dans un milieu nouveau et lorsqu'il s'est montré prêt à collaborer avec l'Organisation internationale pour les réfugiés.

Nous admettons la hiérarchie des fonctions attribuées à l'Organisation internationale pour les réfugiés: le rapatriement comme tâche principale; le rétablissement ou l'émigration individuelle comme premier terme de l'alternative. la

colonization the second, in accordance with the principles and restrictions laid down in the constitution.

We regret, however, the adoption of the principle of selective financing, whereby administrative expenditure and expenditure included in part I of the operational budget will have to be met compulsorily by all Member States, whereas expenditure in connexion with large-scale resettlement schemes is to be financed on a voluntary basis. This principle, proposed by the Fifth Committee may, we fear, hamper the IRO and reduce the international scope of our efforts.

The Brazilian delegation opposed the amendment to the effect that contributions to expenditure on large-scale re-settlement should be on a voluntary basis. Our objections were based on practical grounds as well as on considerations of principle. In our opinion, this amendment contains a disintegrating factor for the IRO: it is likely to lessen the goodwill of the countries of refuge as regards the financial help they would be prepared to give under part I of the operational budget; its effect would be to make the carrying out of resettlement operations extremely doubtful and precarious, and this work is obviously essential if we are to arrive at a rapid solution of the refugee problem.

The changes in the draft constitution made by the Fifth Committee will compel the Brazilian Government to reconsider its position and to study more closely the practical effects, from the point of view of the IRO's work, of the adoption of a budget consisting partly of compulsory and partly of voluntary contributions.

Nevertheless, Brazil will vote for the constitution. Whatever attitude we may eventually adopt, my Government will continue to collaborate in the hope of finding a solution to the problem. It re-affirms its intention of sheltering any refugees who wish to come to Brazil and are ready to adapt themselves to our political and social institutions. We believe we can offer them satisfactory conditions enabling them once again to lead a happy and prosperous existence.

We hope that the fifteen Members of the United Nations required to set up the IRO will soon come forward and enable it to begin its work. I feel sure that when it has studied the text of the constitution as submitted by the Budgetary Committee, the Brazilian Government will join the International Refugee Organization. This is more than the mere expression of a hope.

In conclusion, I wish to say that Brazil, a country with a future, will be glad to be able to provide desirable homes immediately for these shelterless refugees, whose unfortunate fate is the reason for the vote we are about to take.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Dr. Medved, representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

colonisation massive comme second terme de l'alternative, conformément aux principes et aux limitations établis dans la constitution.

Nous regrettons cependant l'adoption du principe de financement par sélection, suivant lequel les dépenses administratives et celles qui figurent dans la première partie du budget d'exécution incomberaient obligatoirement à l'ensemble des Etats Membres, tandis que les dépenses afférentes aux grands projets de réinstallation seraient financées sur une base volontaire. Nous craignons que ce principe, accepté par la Cinquième Commission, ne vienne mutiler l'OIR et réduire la portée internationale de nos efforts.

La délégation brésilienne s'est opposée à l'adoption de l'amendement tendant à rendre volontaires les contributions aux dépenses afférentes aux grands projets de réinstallation. Nous avons fondé notre opposition à cet amendement sur des considérations de principe et d'ordre pratique. A notre avis, cet amendement renferme pour l'OIR un germe de désagrégation; il est susceptible de diminuer la bonne volonté des pays d'accueil quant à l'aide financière qu'ils seraient disposés à donner à la première partie du budget d'exécution; il aboutirait à rendre extrêmement douteuse et précaire l'exécution des opérations de réinstallation, qui sont évidemment indispensables à une solution rapide du problème des réfugiés.

Les changements introduits par la Cinquième Commission dans le projet de constitution forceront le Gouvernement brésilien à examiner de nouveau sa position et à étudier plus attentivement les conséquences d'ordre pratique qui résulteront, pour l'activité de l'OIR, de l'adoption d'un budget constitué par des contributions en partie obligatoires et en partie volontaires.

Le Brésil vote cependant pour la constitution. Quelle que soit l'attitude que nous venions à prendre, mon Gouvernement continuera d'apporter sa collaboration dans l'espoir de parvenir à une solution du problème. Il affirme de nouveau son intention d'accueillir les réfugiés qui désireront venir sur son sol et s'adapter à ses institutions politiques et sociales. Nous pensons pouvoir offrir à ces réfugiés des conditions satisfaisantes et favorables à la reprise d'une vie prospère et heureuse.

Nous espérons que les quinze Membres des Nations Unies nécessaires pour donner corps à l'OIR seront bientôt rassemblés pour la mettre en œuvre. Je suis convaincu qu'après étude du texte de la constitution, tel qu'il nous est présenté par le comité budgétaire, le Gouvernement brésilien se joindra à l'Organisation internationale pour les réfugiés. Par là, je veux exprimer plus qu'un espoir.

En concluant, je déclare que le Brésil, terre d'avenir, sera heureux de pouvoir être dès à présent le foyer désirable pour ces réfugiés sans toit dont la destinée ingrate constitue l'objet de notre vote.

Le PRÉSIDENT: La parole est au Dr Medved, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Dr. MEDVED (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The Ukrainian delegation expressed, in detail, its point of view with regard to the problem of refugees and displaced persons during the general discussion of this question in the Third Committee of the present Assembly, namely, the Committee on Social Questions. During the discussion we also commented on the different articles of the constitution of the International Refugee Organization and submitted a number of amendments.

Our point of view is as follows: we consider the problem of refugees and displaced persons extremely important and urgent. This problem is of international importance and should be solved in a spirit of genuine international co-operation. Hundreds of thousands of unfortunate suffering people, driven from their homes under the German-fascist occupation, should be given the possibility of returning as soon as possible to normal conditions of life, to their relatives, friends and homelands. We have repeatedly expressed our sympathy for these unfortunate suffering people who, as a result of the war, are outside their countries, away from their homes, separated from their relatives and near ones, their friends and acquaintances.

From this rostrum I stress once again that we consider this problem an important one. We stand for the solution of this problem in the spirit of sincere international co-operation and complete mutual understanding. Moreover, we realize that there should be co-operation and mutual understanding above all between those countries which have now become the absolute masters and arbiters of the fate of the refugees and displaced persons, namely those States which have armies of occupation in territories where there are camps for refugees and displaced persons on the one hand, and the countries of origin of these displaced persons on the other.

As is known, the occupation troops belong mainly to the United States of America, Great Britain and France. It is also known that the main mass of displaced persons are citizens of the Soviet Union, Poland, Yugoslavia and the Ukraine, and only a small minority come from other countries. That is why I fully agree with Mrs. Roosevelt's appeal for co-operation and mutual understanding. We stand for the fullest co-operation and mutual understanding, especially in solving the important problem of our citizens, the problem of the so-called "refugees" and "displaced persons".

As a result of the discussion and study of the documents which have been submitted for our consideration, we should note one fact which is not without interest. A number of very important and very serious desires were expressed

Dr MEDVED (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Au cours de la discussion générale au sein de la Troisième Commission de la présente Assemblée — Commission des Affaires sociales — la délégation ukrainienne a déjà exposé en détail son point de vue sur la question des réfugiés et des personnes déplacées. D'autre part, nous avons présenté nos observations lorsqu'on examinait, article par article, la constitution de l'Organisation des réfugiés, et nous avons proposé une série d'amendements à cette constitution.

Notre point de vue est le suivant: nous estimons que le problème des personnes déplacées et des réfugiés est très important et très urgent. Ce problème, qui a une portée internationale, doit être résolu dans un esprit de collaboration internationale sincère. Il faut aider des centaines de milliers d'hommes, épuisés par les souffrances et qui avaient été déportés par les fascistes allemands, à revenir le plus rapidement possible aux conditions de vie normales, à rejoindre leurs proches et leurs amis, à retrouver leur patrie. Nous avons exprimé plus d'une fois nos sentiments de sympathie à l'égard de ces hommes malheureux et épuisés qui, par suite de la guerre, ont été arrachés à leur patrie à leurs foyers, et séparés de leurs parents, de leurs proches et de leurs amis.

Du haut de cette tribune, je tiens à souligner une fois de plus que nous sommes les premiers à reconnaître l'importance de ce problème. Nous estimons qu'il faut le résoudre dans un esprit de collaboration internationale sincère et de complète compréhension mutuelle. Nous nous rendons parfaitement compte que cette collaboration et cette compréhension doivent être établies, avant tout, entre les pays d'origine des personnes déplacées et les pays qui, du fait qu'ils entretiennent des troupes d'occupation dans les territoires où se trouvent les camps de réfugiés et de personnes déplacées, sont les maîtres absolus du sort de ces personnes.

On sait que ce sont surtout les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et la France qui entretiennent des troupes dans les pays occupés. On sait d'autre part que la plupart des personnes déplacées sont citoyens de l'Union soviétique, de la Pologne, de la Yougoslavie et de l'Ukraine et qu'il n'y a parmi elles que très peu de ressortissants d'autres pays. Je me range donc entièrement à l'avis de Mme Roosevelt, qui a fait appel ici, à la collaboration et à la compréhension mutuelle. Nous sommes partisans d'une collaboration d'autant plus étroite et d'une compréhension d'autant plus grande, qu'il s'agit là de régler la situation de nos citoyens, de résoudre le problème, très important pour nous, des individus que l'on appelle "personnes déplacées" et "réfugiés".

Après avoir étudié et discuté les documents qui nous été soumis, nous ne pouvons nous empêcher d'attirer votre attention sur un fait intéressant. Je veux vous rappeler que les pays d'origine des personnes déplacées ont exprimé nombre de

by the countries of origin of the refugees and displaced persons. These desires were not taken into consideration, and a number of amendments, which would have considerably improved the Constitution of the IRO, a number of amendments and additions aiming at a more proper solution of this problem, were not accepted. Indeed, this attitude towards the proposals of the countries of origin of the displaced persons has placed those countries, in particular the Ukraine, in such a position that we, who are more interested than anyone else in the solution of this problem, voted against the proposed constitution of the IRO. I repeat, we are more interested in the solution of this problem than, for example, Brazil or Canada, because they are our people, we are anxious about these people, we are concerned that the problem of these people should be rightly solved. We shall vote against the constitution now if it is not altered.

Mrs. Roosevelt has rightly said that the existence of an enormous number of refugees and displaced persons may interfere with the proper relations between individual countries, that this problem has a bearing on collective security. That is true; it is an axiom and I entirely agree. The point is that the draft constitution of the IRO—I beg you to understand me correctly—in the form in which it is submitted to us, does not help towards strengthening co-operation among States, and does not promote what Mrs. Roosevelt has appealed to us for. Nor does it contribute to the strengthening of collective security.

How can the unbridled, hostile pro-fascist propaganda which is being shamelessly carried on daily among refugees and displaced persons in camps contribute to the strengthening of co-operation among States? How can daily propaganda against States Members of the United Nations, against the countries of origin of refugees and displaced persons, contribute to the strengthening of international co-operation? How can the slandering of our country, the slandering of my Republic in particular, the slandering of the countries of origin of refugees and displaced persons strengthen international co-operation? I think it would be more correct to say that all this is interfering, and will interfere in the future, with proper relations and proper understanding between States. The slandering of my country which is being carried on in the territory of another country cannot meet with my approval or that of my people, and I would like you to realize this.

The constitution of the IRO, however, does not provide for the prevention of hostile propaganda in camps. Proposals by a number of delegations to put an end to hostile propaganda in camps, to put an end to propaganda against States Members of the United Nations, were rejected.

As the representative of the Soviet Union, Mr. Gromyko, already very rightly remarked,

desiderata d'une très grande importance. On n'a pas tenu compte de leurs désirs. On a rejeté une série d'amendements et d'additifs qui avaient pour but d'améliorer considérablement la constitution de l'Organisation Internationale pour les réfugiés et d'assurer une meilleure solution de ce problème. C'est justement cette attitude à l'égard des propositions faites par les pays d'origine des personnes déplacées qui a forcé ces pays, et en particulier l'Ukraine — plus intéressée que qui que ce soit à résoudre ce problème — à voter contre le projet de constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés que l'on nous présente maintenant. Je répète que nous sommes plus intéressés à résoudre ce problème que le Brésil ou le Canada, par exemple. Parce qu'il s'agit de nos citoyens, parce que nous souffrons de les voir dans la situation où ils se trouvent: nous sommes intéressés à ce que l'on trouve une solution équitable à cette question des réfugiés. Aujourd'hui aussi, nous voterons contre ce projet s'il n'est pas modifié.

Mme Roosevelt a eu raison de remarquer ici que la présence d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées peut troubler les relations entre les États et que ce problème intéresse la sécurité collective. C'est exact, c'est un axiome, et je suis tout à fait de cet avis. Mais le fait est que la constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés, que nous sommes en train d'examiner — comprenez-moi bien, je parle du projet de constitution dans sa forme actuelle — ne contribue pas à renforcer la collaboration entre les États ni à atteindre le but indiqué par Mme Roosevelt, pas plus qu'il ne contribue à renforcer la sécurité collective.

La furieuse propagande pro-fasciste, que l'on mène avec impudence jour après jour, dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés, peut-elle contribuer à renforcer la collaboration entre les États? Une propagande incessante dirigée contre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, contre les pays d'origine des personnes déplacées et des réfugiés, peut-elle contribuer à renforcer la collaboration internationale? En calomniant notre pays, et en particulier la République que je représente ici, en calomniant les pays d'origine des réfugiés et des personnes déplacées, renforce-t-on la collaboration internationale? J'estime qu'il serait plus juste de dire que tout cela entrave et continuera d'entraver les relations normales et la compréhension mutuelle entre les États. Les calomnies que l'on répand à l'étranger contre mon pays ne peuvent être accueillies avec approbation ni par moi, ni par mon peuple — je veux que vous le compreniez bien.

Cependant la constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés ne prévoit rien pour interdire cette propagande hostile dans les camps. Plusieurs délégations avaient proposé de faire cesser cette propagande que l'on mène dans les camps contre certains pays, Membres des Nations Unies, mais la proposition a été repoussée.

Selon la remarque très juste du Délégué de l'Union soviétique, M. Gromyko, c'est en invo-

the proposal was rejected on the grounds of freedom of speech. I would like to observe here, that when we proposed including in the constitution, a paragraph providing that representatives of the countries of origin, representatives of States Members of the United Nations, should have freedom of access to the camps, this paragraph was also rejected on the grounds of freedom of speech. It is an odd freedom of speech, however, which permits fascists, war criminals and collaborationists to operate freely in the camps and forbids the admission of representatives of the Government. Under the constitution, I, for example, may not go to a camp and have a chat with my fellow citizens, whilst war criminals and fascists may. What sort of freedom of speech is this? I think that phrases such as freedom of speech are always used when serious arguments are lacking, just as people talk about democracy when they have no real genuine convincing arguments.

Our simple and clear proposal for free access to the camps by representatives of the countries of origin of displaced persons met with opposition. It was rejected. I do not understand why.

Nor do I understand such freedom of speech when institutes of public opinion, for instance, have firmly established the fact that in some countries 99 per cent of the population do not want war. Governments also declare from the rostrum that they desire peace, while in these countries, under the pretext of freedom of speech, a small group of adventurers carries on daily war propaganda. Is it because this small group has great freedom of speech and is able to drown the voice of a whole nation of many millions and its Government? No, there is something wrong with that argument. Genuine freedom of speech protects, above all, the genuine interests of the people and if the majority of the people do not want war, war propaganda is not the result of freedom of speech.

In the same way freedom of speech cannot be a reason for refusing to admit government representatives to the camps. The interests of genuine security demand the immediate removal of war criminals from the camps. The interests of genuine security demand the immediate disbanding of fascist or pro-fascist military organizations which fought on the side of Germany and the German fascists and are now, for some reason, undergoing military training. They are welcomed, some definite work is being carried out with them, stakes of some kind are being placed upon them. What hopes are connected with them, I am unable to say.

The resolution adopted in London on 13 February 1946 states clearly that the General Assembly "recommends that Members of the United Nations forthwith take all the necessary measures to cause the arrest of war criminals . . . and to cause them to be sent back to the

quant la liberté de parole qu'on a repoussé cette proposition. Je voudrais rappeler que l'on a également invoqué la liberté de parole pour rejeter un article que nous avions proposé d'introduire dans la constitution et qui stipulait que les représentants des pays d'origine des personnes déplacées, pays qui sont Membres des Nations Unies, seraient admis à visiter librement les camps. Mais c'est une curieuse liberté de parole que celle qui laisse aux fascistes, aux criminels de guerre et aux collaborateurs la liberté de parler dans les camps mais qui interdit l'accès de ces camps aux représentants des Gouvernements intéressés. Ainsi, d'après la constitution, je ne puis pénétrer dans un camp et m'entretenir avec mes concitoyens, alors que les criminels de guerre et les fascistes peuvent le faire. Est-ce là la liberté de parole, je vous le demande? Je crois que l'on n'invoque la liberté de parole que lorsque l'on est à court d'arguments sérieux, de même on ne parle de démocratie que lorsque l'on manque d'arguments réels, solides et convaincants.

Notre proposition, nette et claire, d'accorder le libre accès des camps aux représentants des pays d'origine des personnes déplacées s'est heurté à l'opposition la plus violente. Elle a été torpillée. Je ne vois pas pourquoi.

Je ne conçois pas non plus la liberté de parole comme elle existe dans certains pays où les instituts pour le sondage de l'opinion publique établissent clairement que 99% de la population ne veut pas la guerre, où les Gouvernements déclarent solennellement qu'ils ne la désirent pas non plus, mais où cependant, sous prétexte de liberté de parole, une petite clique d'aventuriers mène chaque jour une propagande d'incitation à la guerre. Cette clique d'aventuriers disposerait donc de plus de liberté de parole, sa voix porterait plus loin que celle de millions de citoyens appuyés par leur Gouvernement? Non, il y a là quelque chose qui ne va pas. La véritable liberté de parole doit défendre avant tout les intérêts véritables du peuple, et là où la majorité de la population ne désire pas la guerre, la propagande belliciste ne naît pas de la liberté de parole.

De même, on ne saurait invoquer la liberté de parole pour interdire aux représentants des Gouvernements intéressés l'accès des camps. Pour assurer vraiment la sécurité, il faut immédiatement éloigner des camps les criminels de guerre; il faut dissoudre sans tarder les organisations militaires de caractère fasciste et pro-fasciste qui ont combattu aux côtés de l'Allemagne, aux côtés des fascistes allemands, et qui, on ne sait pourquoi, reçoivent maintenant une instruction militaire. On accueille ces organisations, on travaille avec elles, on mise sur elles; j'ignore ce que l'on attend d'elles.

Par la résolution votée le 13 février 1946 à Londres, l'Assemblée générale "recommande que les Membres des Nations Unies prennent immédiatement toutes les mesures pour que ces criminels de guerre . . . soient arrêtés et ramenés dans les pays où ont été perpétrés leurs forfaits afin d'y

countries in which their abominable deeds were done, in order that they may be judged and punished according to the laws of those countries".

Indeed, eight months have now elapsed since the adoption of the resolution, but in the British zone only 10 per cent of the displaced persons have been screened. Screening in the remaining camps has not been carried out.

I do not know how the representative of Canada, my great friend Mr. Martin, can say that the facts put forward by Mr. Gromyko and by myself are not proved. The representatives who oppose us do not produce any facts. At the same time, in British Military Administration documents of 15 October, it is stated that the screening of camps had revealed that 10 per cent were war criminals; that in other camps in the French zone 27 per cent were war criminals; and in camps for refugees and displaced persons in the American zone 7 per cent. These are your own figures. Why, in reply to our statement, do you tell us that this is not in conformity with the facts? It would be better if it were not in conformity with the facts! That is precisely why we are anxious. I will say frankly that so long as a single murderer of our people remains in refugee camps, so long as one murderer of our old people and children, or one incendiary or one destroyer of our villages remains in the camps, we will not rest and we will not be put off by any talk about freedom of speech.

I repeat, it is in the interests of security and of the United Nations that criminals should be screened to the last man and removed from the camps.

We have quoted many facts and named many places where military formations are being created. We are told this is untrue. But everyone knows about Northern Italy. It is common knowledge also that there is a town there called Cizenattino, where Camp 5S is situated. The British occupation authorities there have reformed a division of former citizens of the Ukraine Government who fought in various fascist formations on the side of the German invader. I do not think that the British would have formed a Ukrainian division in order that it should fight against the British. I do not think either that this division of foreign nationals was created in order to guard a melon field or a garden. It is this that makes us wonder. In spite of our having given the address of these formations we are told that the whole thing is incomprehensible. The result is that we are not allowed to visit them and yet I myself read in a newspaper that, in Canada, there is a certain nationalist called Kushnir who leads a Ukrainian pro-fascist organization. He was allowed to visit this camp. He was received

être jugés et punis conformément aux lois de ces pays".

En fait, comme vous le savez, huit mois se sont écoulés depuis que cette résolution a été adoptée. Cependant, 10 pour 100 seulement des personnes déplacées ont été triées dans la zone britannique. Dans les autres camps, le triage n'a pas été effectué.

Je ne sais sur quoi s'appuie le représentant du Canada, mon grand ami M. Martin, lorsqu'il affirme que les renseignements communiqués par M. Gromyko et par moi-même n'ont pas été prouvés. Quant aux représentants qui s'opposent à nos arguments, ils n'apportent aucun fait. Cependant, on peut lire dans les documents du gouvernement militaire britannique, en date du 15 octobre, que ce gouvernement militaire a procédé à un triage dans les camps et qu'il y a trouvé 10 pour 100 de criminels de guerre; que dans certains camps de la zone française, il y a 27 pour 100 de criminels de guerre; que dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, situés en zone américaine, on a démasqué 7 pour 100 de criminels de guerre. Ce sont vos propres chiffres. Dès lors, comment pouvez-vous nous répondre que telle n'est pas la réalité? Certes, il vaudrait mieux qu'il n'en soit pas ainsi; mais c'est justement la situation réelle qui nous inquiète. Je vous dirai franchement que tant qu'il restera dans les camps de réfugiés un seul assassin de nos concitoyens, tant qu'il y restera un seul assassin de nos vieillards et de nos enfants, un seul de ceux qui ont détruit et incendié nos villages, nous ne nous calmerons pas, et ce n'est pas au nom de la liberté de parole qu'on pourra nous empêcher de parler.

Je répète que la sécurité et l'intérêt des Nations Unies exigent que tous les criminels, sans exception, soient démasqués et éloignés des camps.

Nous avons cité nombre de faits, nous avons désigné beaucoup d'endroits où l'on forme des unités militaires, mais tout le monde déclare que c'est inexact. Or, il y a l'Italie du Nord, cela tout le monde le sait; il y a là, comme on le sait aussi, une petite ville nommée Cizenattino: c'est là que se trouve le camp 5S. Les autorités d'occupation britannique ont reconstitué là une division composée d'anciens citoyens ukrainiens qui avaient combattu aux côtés des envahisseurs allemands dans le cadre de diverses formations fascistes. Je ne crois pas que les Anglais aient formé cette division d'Ukrainiens pour qu'elle combatte l'Angleterre. Je ne crois pas non plus que cette division, composée de citoyens étrangers, ait été créée uniquement pour monter la garde autour d'un jardin ou d'un champ de melons. Tout cela nous fait réfléchir. Nous avons indiqué les endroits où ces formations ont été constituées, mais, malgré cela, on nous déclare que tout cela est inconcevable. En fin de compte, on nous empêche de visiter ces formations et cependant j'ai lu moi-même dans les journaux qu'un certain Kouchnir, nationaliste,

there by the British General Cray and by Colonel Dolinsky of an S. S. division, a fascist who fought in a fascist division with the Germans against his own people. This man was received and given the opportunity of making a speech to the effect that twenty-five years had elapsed between the first and second world wars but with present-day technique it would be only four or five years before the next war.

Can we remain calm when fascists are allowed to go to camps and agitate in favour of war against my country, against my people who have suffered so much? But you are unwilling to admit us or our mixed commissions. The only right solution of this problem is to send mixed commissions: military occupation authorities, representatives of the countries concerned, and of those countries which are not directly concerned. Let us create such commissions; let us go and see. Such commissions must be created and we guarantee that what we say will be confirmed.

We, the countries of origin, sincerely wish to help in the capturing of war criminals. We know best who committed crimes in our countries and where they committed them. And we can help to catch these criminals. However, the proposal of the Ukrainian delegation that lists of displaced persons should be compiled and handed over to us was rejected.

Thus the constitution of the IRO in the form in which it is presented does not guarantee the apprehension of war criminals. Furthermore, the constitution of the IRO in its present form disregards the interests of the countries of origin, that is to say, it disregards the real interests of the displaced persons themselves. That is why we, who are interested in the right solution of the problem of refugees and displaced persons, cannot vote for a constitution which does not guarantee this. We voted against this constitution and shall continue to do so.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Bartos, representative of Yugoslavia.

Mr. BARTOS (Yugoslavia) (*translated from French*): The Yugoslav delegation finds itself compelled to make a statement on the problem of displaced persons and refugees now under consideration. Everyone knows that the Yugoslav Government and the delegation of our country whose duty it is to study this problem, have always been most active and have made an exhaustive investigation of this question. We have dealt with it from a political, a technical and above all a humanitarian point of view.

qui se trouve à la tête d'une organisation ukrainienne pro-fasciste au Canada, a pu, lui, visiter librement ce camp. Il y a été accueilli par le Général britannique Cray et par un certain Dolinsky, un fasciste qui, en qualité de Colonel d'une division S. S., avait combattu aux côtés des Allemands contre ses compatriotes. On a reçu Kouchnir et on lui a permis de déclarer: il s'est écoulé vingt-cinq ans entre la première et la deuxième guerre mondiale, mais, étant donné le progrès de la technique, la prochaine, guerre ne se fera pas attendre plus de quatre ou cinq ans.

Pouvons-nous rester calmes lorsque nous voyons que l'on autorise les fascistes à visiter les camps et à faire de l'agitation en vue d'une guerre contre mon pays, contre mon peuple qui a tant souffert? Pourtant, vous ne voulez pas nous laisser entrer dans les camps, vous ne voulez pas y laisser entrer des Commissions mixtes qui, seules, pourraient résoudre la question des réfugiés d'une façon équitable. Je m'adresse aux autorités d'occupation, aux représentants des pays intéressés, ainsi qu'aux pays que la question n'intéresse pas directement, et je les invite à créer ces Commissions. Rendons-nous sur les lieux, voyons ce qui s'y passe. Il faut créer ces Commissions: nous garantissons que ce que nous disons se trouvera alors confirmé.

Nous, les pays d'origine des personnes déplacées, nous désirons sincèrement contribuer à démasquer les criminels de guerre. Nous connaissons mieux que personne ceux qui ont commis des crimes dans notre pays et le lieu de leurs crimes. Nous pouvons donc aider à retrouver ces criminels. Cependant, lorsque la délégation ukrainienne a proposé que l'on dresse des listes des personnes déplacées et qu'on nous les communique, on a rejeté cette proposition.

Ainsi, la constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés, telle qu'elle a été présentée, n'assure pas la capture des criminels de guerre. Bien plus, cette constitution, dans son texte actuel, ignore les intérêts des pays d'origine des personnes déplacées, c'est-à-dire les intérêts véritables des personnes déplacées elles-mêmes. Nous sommes intéressés de très près à ce que l'on trouve une solution équitable au problème des personnes déplacées et des réfugiés, et c'est pourquoi nous ne pouvons voter pour une constitution qui n'offre pas de garanties à ce point de vue. Nous avons voté contre cette constitution et nous voterons encore contre elle.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Bartos, représentant de la Yougoslavie.

M. BARTOS (Yougoslavie): La délégation yougoslave se trouve dans l'obligation de faire une déclaration sur le problème des personnes déplacées et des réfugiés que nous étudions en ce moment. Chacun sait que le Gouvernement yougoslave, et les délégations de notre pays chargées de l'étude de ce problème, ont toujours été très actifs et ont procédé à des études approfondies de cette question. Nous l'avons traitée du point de vue politique, du point de vue technique, et surtout du point de vue humanitaire.

It has been asked why the Yugoslavs who— if we exclude the former Yugoslav nationals who, during the war, declared themselves German nationals—have no more than 40,000 displaced persons, should want to have this question considered and thoroughly examined.

This is the desire not only of our Government, but also of our peoples. The way in which the question of refugees and displaced persons has been raised and handled is inconceivable to our peoples. They cannot understand how it is that serious misunderstandings on the refugee question have arisen between Yugoslavia and her allies, some of whom, during the war, were our leaders in the fight that led to victory.

Some people may possibly think that we have different ideas of liberty. But in Yugoslavia and in Serbia a law on the right of sanctuary has been in existence since 1848. We have always respected this law. You can ask the Jews who are now professors in the universities of America, England or Australia where they first found refuge after the advent of Hitler. Their first refuge was Yugoslavia. In our country the right of sanctuary is an institution that has always been respected.

If we respect this right of sanctuary, why are we now opposed to this integral solution for all refugees and all displaced persons? There is certainly a reason. It was explained by the Yugoslav delegation not only at the General Assembly in London but previously, in certain memoranda submitted to governments.

We do not object to those who left our country because of their political opinions being treated as refugees or displaced persons—there may be such people. But we do not wish those who left our country with weapons in their hands to join the enemy ranks; those who during four years of fighting and occupation were the protagonists of the "new Europe", that is of fascism; those who, during the terrible years we lived through in Europe, strove to establish the "new order" that cost so many lives in Europe and caused such upheavals in all parts of the world, to be regarded as refugees or displaced persons.

But now the people who left their country in the company of the Germans are treated by the Allies as refugees; they are placed under their protection, that is to say, under the protection of States Members of the United Nations. They are even favoured in comparison with the loyal sons of our country who have fought persistently for the cause and the purposes of the United Nations. This is something that we cannot understand. There is a reason for it. We have endeavoured to study this new historical phenomenon of which no trace is to be found throughout the ages. It was the psychological rather than the material aspect of the existence of these "refugees," that led our Gov-

On s'est demandé pourquoi les Yougoslaves qui—si on fait abstraction des anciens citoyens yougoslaves qui ont opté pendant la guerre pour la nationalité allemande—n'ont pas plus de 40.000 personnes déplacées, demandent que cette question soit examinée et approfondie.

Ce n'est pas seulement le désir de notre Gouvernement, mais celui de nos peuples. La question des réfugiés et des personnes déplacées, telle qu'elle est posée et traitée, est inconcevable pour nos peuples. Pourquoi? Ils ne peuvent pas comprendre que des malentendus sérieux se soient élevés, à propos de la question des réfugiés entre la Yougoslavie et ses alliés, dont certains, pendant la guerre, étaient nos chefs dans la lutte qui s'est terminée par la victoire.

Certains trouveront peut-être que nous avons des conceptions différentes de la liberté. Mais, en Yougoslavie et en Serbie, il existe depuis 1848 une loi sur le droit d'asile. Nous avons toujours observé cette règle. Vous pouvez demander aux Juifs qui sont maintenant professeurs dans les universités d'Amérique, d'Angleterre ou d'Australie, où ils ont trouvé le premier asile après l'arrivée de Hitler. Leur premier refuge fut la Yougoslavie. Pourquoi? Parce que chez nous le droit d'asile est une institution qui a toujours été respectée.

Or, si nous respectons ce droit d'asile, pourquoi nous opposons-nous maintenant à cette solution intégrale pour tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées? Il y a certainement une raison à cela. Quelle est-elle? Elle a été exposée par la délégation yougoslave, non seulement à l'Assemblée générale de Londres, mais auparavant, dans certains mémoires qui ont été présentés aux Gouvernements.

Nous ne nous opposons pas à ce que soient considérés comme réfugiés ou personnes déplacées ceux qui ont quitté notre pays à cause de leurs opinions politiques; peut-être y en a-t-il dans ce cas. Mais nous ne voulons pas que ceux qui ont quitté notre pays les armes à la main, pour se rendre dans les rangs ennemis, ceux qui, pendant quatre années de luttes et d'occupation ont été les protagonistes de la "nouvelle Europe" c'est-à-dire du fascisme, ceux qui, pendant les terribles années que nous avons vécues en Europe, ont voulu assurer l'"ordre nouveau" qui a coûté tant de victimes à l'Europe et tant de bouleversements au monde entier: que ceux-là soient considérés comme réfugiés ou personnes déplacées.

Mais aujourd'hui les gens qui ont quitté leur pays aux côtés des Allemands sont traités par les Alliés comme des réfugiés; ils sont placés sous leur protection, c'est-à-dire, sous la protection de pays Membres des Nations Unies. Ils sont même favorisés par rapport aux fils fidèles de notre pays qui ont toujours lutté pour la cause et les buts des Nations Unies. C'est une chose que nous ne pouvons pas comprendre. Il y a là une raison. Nous avons voulu étudier ce phénomène historique nouveau, dont on ne trouve pas trace au cours des âges. Plus que le côté matériel de l'existence de ces "réfugiés" c'est le côté psychologique qui a conduit notre Gou-

ernment and public opinion in our country to undertake an exhaustive study of the problem.

Those who took part in the work of the Refugee Committee in London last April and May, in the work of the Economic and Social Council and more recently in the work of the Third Committee, will remember the efforts made by Mr. Mattes, the member of the Yugoslav delegation who was instructed, not by the Government, but by Yugoslavia, to study this matter. Mr. Mattes who, I would point out, is an electrical engineer, showed himself in the unanimous opinion of the members of the Third Committee, to be a specialist on the refugee problem.

From the very start we realized that this question had both a humanitarian and—as Mrs. Roosevelt pointed out—a political aspect. From the very first day we were among those who maintained that the problem was within the competence of our Organization.

Undoubtedly it is within our competence. We must solve it, in such a way that the needs of humanity may be satisfied by giving assistance to those who deserve and require it.

The right of sanctuary is one question. The right to assistance is another. In both these fields Yugoslavia has never failed to make her contribution.

But how is it possible to help people who have left their country? We have always held the opinion, and still do, that the first and most natural form of assistance is to help displaced persons to return to their own country. Voluntarily, not forcibly. You are perhaps surprised! Why have they not returned? Because, we assert, and have on many occasions furnished evidence in support of our contention, they have been prevented from doing so.

During the war I spent four years in concentration camps. My eyes and ears witnessed what happened there. From the first day, the Allied authorities singled out the prisoners and deportees of certain countries (France, Belgium, Luxembourg and the Netherlands) who were returned to their countries willy-nilly. As for the others they were advised by what I might call the village and camp bosses, not to return to their country of origin.

Certain trains proceeding to Yugoslavia were stopped several times by the British or American authorities, who repeatedly asked everyone if he wished to return of his own free will. This operation was repeated at the frontier. Everyone was again asked separately whether he wished to return to his country or not. Then, before everyone, certain persons—unfortunately of high military rank, colonels and generals who had collaborated with the Germans—were interrogated so that they might publicly and audibly announce their unwillingness to return to their country. This, to say the least, constitutes what may be called agitation. The people

vernement et notre opinion publique à se livrer à une étude approfondie.

Ceux qui ont pris part aux travaux du Comité des réfugiés à Londres, en avril et mai derniers, du Conseil économique et social et, actuellement, de la Troisième Commission, se rappellent les efforts déployés par M. Mattes, membre de la délégation yougoslave, qui a été chargé, je puis dire non pas par le Gouvernement mais par la Yougoslavie, d'étudier la question. M. Mattes — qui, je le souligne, est ingénieur électricien — s'est révélé, de l'avis unanime des membres de la Troisième Commission, un spécialiste du problème des réfugiés.

Dès le premier jour, nous avons vu que cette question avait un aspect humanitaire et — Mme Roosevelt y a fait allusion — un aspect politique. Dès le premier jour, nous avons été parmi ceux qui soutenaient que le problème était de la compétence de notre Organisation.

Certes, il est de notre compétence. Nous sommes tenus de le résoudre. Comment le résoudre? De telle manière que les exigences humanitaires soient satisfaites. Comment peuvent-elles être satisfaites? En donnant aide à tous ceux qui le méritent et en ont besoin.

Le droit d'asile constitue une première question. Le droit à l'assistance en est une seconde. Dans ces deux domaines, la Yougoslavie n'a jamais manqué d'apporter son concours.

Mais comment est-il possible d'assister des personnes qui ont quitté leur pays? Nous avons toujours été d'avis — nous le sommes encore — que la première forme d'assistance, la plus normale, consiste à aider les personnes déplacées en vue du retour dans leur patrie. Volontairement, non par la force. Vous êtes peut-être étonnés! Pourquoi ne sont-elles pas rentrées? Parce que — nous l'affirmons, nous en avons donné à maintes reprises la preuve — elles ont été empêchées de le faire.

J'ai passé, durant la guerre, quatre années dans les camps de concentration. J'ai été témoin *de auditu et de visu* des phénomènes qui se sont produits. Les autorités alliées, dès le premier jour, ont fait la distinction entre les prisonniers et déportés de certains pays (France, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas), qui ont été, *volens nolens*, emmenés dans leur pays et les autres, auxquels il était conseillé — par si je puis dire, des coqs de village, des coqs de camp — de ne pas rentrer dans leurs pays d'origine.

Certains trains dirigés sur la Yougoslavie furent, à plusieurs reprises, arrêtés par les autorités britanniques ou américaines en cours de route pour demander et redemander à chacun s'il avait bien la volonté, la libre volonté de rentrer. Cette opération était répétée à la frontière. Il était de nouveau demandé à chacun, séparément, s'il entendait ou non retourner dans son pays. Puis, devant tout le monde, on interrogeait certaines personnes — de haut rang militaire, malheureusement: colonels et généraux ayant collaboré avec les Allemands — afin qu'elles déclarent publiquement à voix haute qu'elle se prononçaient contre le retour dans leur pays. Cela

were then taken to certain camps. There these unfortunates were put under command of officers of the former Yugoslav army, who during the war officered the quisling army formed by the Germans in our country.

I will mention only two names, those of a Serb and a Croat, so-called generals. Damnjanovic, chief of the Nedic Cabinet during the war, was a prisoner of war; as such, he carried on a certain amount of collaborationist agitation; together with certain Yugoslav officers he signed—to the shame of our history and our people—that Nuremberg declaration expressing confidence in Hitler and in which they put themselves at his disposal. This Mr. Damnjanovic was sent to Belgrade where he was given the important post of Personal Assistant to General Nedic, our quisling. He was placed in command of this camp and is still there.

Another example: that of Mr. Matija Parac, a colonel in the Croatian army. The day the Italians arrived he entered the service of Mr. Pavelitch who promoted him to the rank of general. According to documents confirmed by the Allied authorities, he is now in command of the Croatian Army of the Royal Yugoslav Army. In this capacity he is authorized to issue Croatian army orders. What is incredible to us, is that these gentlemen decide and authorize repatriations.

We could give other examples but the list would be too long and we have too little time. However, I can tell you that thanks to the foresight of the Belgian and French Governments we have been able to discover cases of soldiers held in camps in Germany making their escape, arriving secretly in Belgium or France and being repatriated through Germany. These things are incredible, but they are nevertheless true. There are some unfortunates who were first arrested by the camp guards, because, having left the camps in which they were detained, they were considered deserters.

At first we thought there was misunderstanding. We attributed this state of affairs to the attitude of the commandants and not to a policy followed by governments.

We first of all drew attention to the existence of such facts, requesting that they should not be allowed to recur. We subsequently protested and submitted the question to the United Nations. Meanwhile the practice continues and the situation is such that we have been obliged to study the matter and ask that means be found to arrive at a solution that is both just and reasonable.

We think it might be necessary to send an international commission of enquiry, and we should be satisfied with that solution. This proposal was made by Mr. Bebler, Deputy Minister for Foreign Affairs, in the Special Committee in London of which Mr. McNeil was Chairman. I took part in the deliberations of this Committee.

constitue pour le moins ce qu'on peut appeler de l'agitation. Les gens étaient alors emmenés dans certains camps. Là, ces malheureux étaient placés sous le commandement d'officiers de l'ancienne armée yougoslave, qui formèrent pendant la guerre les cadres de l'armée quisling constituée par les Allemands dans notre pays.

Je ne citerai que deux noms, ceux d'un Serbe et d'un Croate, soi-disant généraux. Damnjanovic, pendant la guerre chef de Cabinet de Nedic, fut prisonnier de guerre; en tant que tel, il se livra à une certaine agitation collaborationniste; il signa notamment avec certains officiers yougoslaves — c'est la honte de notre histoire et de notre peuple — cette déclaration de Nuremberg dans laquelle ils exprimaient leur confiance en Hitler et se mettaient à sa disposition. Ce Damnjanovic fut emmené à Belgrade où il exerça les hautes fonctions de chef du Cabinet du général Nedic, notre quisling. Il a été placé à la tête d'un camp et il y est encore maintenant.

Un autre exemple: celui de Matija Parac, colonel de l'armée croate. Le premier jour de l'arrivée des Italiens il s'est mis au service de M. Pavelitch, qui l'a promu général. Selon des documents qui sont confirmés par les autorités alliées, il est maintenant commandant de l'armée croate, dans l'armée royale yougoslave. En cette qualité, il est autorisé à établir les ordres du jour de l'armée croate. Chose qui pour nous est incroyable, ces messieurs décident et autorisent les rapatriements.

Nous pourrions citer d'autres exemples, mais la liste en serait trop longue et nous avons trop peu de temps. Je puis cependant dire que, grâce à la clairvoyance du Gouvernement belge et du Gouvernement français, nous avons pu voir des exemples de soldats retenus dans des camps en Allemagne, réussissant à s'en échapper et à arriver clandestinement en Belgique ou en France et qui ont été rapatriés en traversant l'Allemagne. Ce sont des choses incroyables mais ce sont pourtant des faits. Il y a des malheureux qui ont d'abord été arrêtés par les patrouilles des camps, parce qu'ayant abandonné les camps dans lesquels ils étaient détenus, il étaient considérés comme déserteurs.

Nous avons d'abord pensé qu'il s'agissait d'un malentendu. Nous avons attribué cet état de choses à l'attitude des commandants et non à une politique poursuivie par les Gouvernements.

Nous avons d'abord attiré l'attention sur l'existence de faits de ce genre en priant de bien vouloir éviter les répétitions. Nous avons ensuite protesté et soumis la question aux Nations Unies. Cependant, la pratique de ces faits se prolonge et la situation est telle que nous avons été obligés d'étudier la chose et de demander qu'on trouve un moyen pour arriver à une solution qui soit à la fois juste et raisonnable.

Nous pensons qu'il serait nécessaire, et nous nous contenterions de cette solution, d'envoyer une commission internationale d'enquête. Cette proposition a été faite par M. Bebler, ministre adjoint des Affaires étrangères, à la Commission spéciale de Londres que présidait M. McNeil. J'ai assisté aux débats de cette Commission.

After Mr. Bebler had made his proposal, Mr. McNeil replied: "Very well, I will think it over". The next day Mr. McNeil made use of the Chairman's veto and said: "This motion compromises certain Allied States and as Chairman I forbid its discussion."

Mr. Bebler was annoyed and protested, but the discussion was closed. It was purely and simply a manifestation of the United Kingdom Government's refusal to accept an international enquiry to ascertain the truth of the facts alleged by the Yugoslav Government.

In our country this matter received wide publicity. Everyone is convinced that the quislings have put themselves under the protection of certain countries and—I admit that this is not true—that the Refugee Organization has been created to cover these cases. I accept the view that there are political refugees from every country, even from Yugoslavia. But we are not concerned here with refugees who wish to be or who can be repatriated; we are not concerned with political refugees, but with quislings and war criminals including Mr. Pavelitch himself. We gave the registration number of Mr. Pavelitch's treasurer, who was discovered by the Inter-Allied High Command in Paris. He was arrested, but as the result of an error, he escaped. Imagine Pétain being arrested in Germany and escaping from his prison. That is incredible.

We have insisted that an organization should be established, but that screening should be carried out by means of an international enquiry, and that standards should be adopted. We can agree upon the definition of war criminals and quislings. When this definition has been accepted, persons covered by it should not receive assistance. The amendments proposed for this purpose have been watered down so much that they have lost their true character.

It is the political side of the question, the fear of seeing misunderstandings arise between the Allies and between the United Nations, that prevents us from joining the new organization in its present form. It is mainly for this reason that we cannot accept the report that has been drawn up or the draft constitution.

The PRESIDENT (*translated from French*): Three speakers have supported the resolution and three have spoken against it. I still have four speakers who wish to explain their vote. They are the representatives of Chile, El Salvador, Lebanon and the United Kingdom. I propose to call upon them and that their speeches be limited to five minutes.

I call upon Mrs. Labarca, representative of Chile.

Mrs. LABARCA (Chile) (*translated from French*): Ever since the first steps taken in London and the communication from the Secretary-General regarding the establishment of an international institution for refugees and displaced persons, our Government, desirous of helping to lessen the sufferings of millions of unfortunate beings, has collaborated to the best of its ability in solving this problem.

Après que M. Bebler eût fait cette proposition, M. McNeil lui a répondu: "Bien, je vais y réfléchir." Le lendemain, M. McNeil a fait usage du veto présidentiel et a dit: "Cette motion compromet certains Etats alliés et, en ma qualité de Président, j'en interdis la discussion."

M. Bebler s'est énervé, a protesté, mais la discussion a été close. C'était la manifestation pure et simple de la non-acceptation par le Gouvernement britannique de l'enquête internationale tendant à prouver la véracité des faits allégués par le Gouvernement yougoslave.

Dans notre pays, cette affaire a reçu une très grande publicité. Tout le monde est convaincu que les quislings se sont mis sous la protection de certains pays et que — ce n'est pas exact, je le reconnais — l'Organisation des réfugiés a été créée pour couvrir ces cas. J'accepte la thèse qu'il y a des réfugiés politiques de tous les pays, comme il y en a même de Yougoslavie. Mais il ne s'agit pas, ici, des réfugiés qui veulent, qui peuvent, être rapatriés, il ne s'agit pas des réfugiés politiques; il s'agit des quislings, des criminels de guerre; il s'agit même de M. Pavelitch. Nous avons donné le matricule du caissier de M. Pavelitch qui a été retrouvé par le haut-commandement interallié à Paris. Il a été arrêté, mais par suite d'une faute il s'est échappé. Imaginez que Pétain ait été arrêté en Allemagne et se soit échappé de sa prison. C'est une chose incroyable.

Nous avons insisté pour que soit créée une organisation, mais qu'on fasse un triage au moyen d'une enquête internationale, qu'on utilise des critères. Nous pouvons nous entendre sur la définition des criminels de guerre, sur celle des quislings. Cette définition acceptée, les personnes qui tomberont sous le coup de cette définition ne devront pas recevoir d'assistance. Les amendements qui ont été proposés dans ce sens sont tellement réduits qu'ils ont perdu leur vrai caractère.

C'est le côté politique de la question, c'est la crainte de voir des malentendus s'élever entre les Alliés, entre les Nations Unies, qui nous empêche d'adhérer à la nouvelle organisation, telle qu'elle est conçue. C'est pour cette raison, principalement, que nous ne pouvons pas adopter le rapport élaboré et le projet de constitution.

Le PRÉSIDENT: Trois orateurs ont défendu la résolution, et trois autres ont parlé contre. Quatre représentants ont encore demandé la parole pour justifier leur vote. Il s'agit des représentants du Chili, du Salvador, du Liban et du Royaume-Uni. Je propose que la parole leur soit accordée, mais que leur déclaration soit limitée à cinq minutes.

Je donne la parole à Mme Labarca, représentante du Chili.

Mme LABARCA (Chili): Depuis les premières démarches qui ont été faites à Londres, et la communication adressée par le Secrétaire général au sujet de la création d'une organisation internationale pour les réfugiés et personnes déplacées, notre Gouvernement, souhaitant contribuer à la diminution des souffrances de millions de malheureux, a collaboré dans la mesure de ses forces, à la solution de ce problème.

In the Economic and Social Council, and also in the Third and Fifth Committees, the Chilean delegation took an active part in the debates on this question, upholding the principle of solidarity between the United Nations and opposing the establishment of a body which might become too costly and too complicated, and which might last longer than was originally intended.

Although we declared ourselves opposed to the establishment of an autonomous body, we approved that of a commission to work under the auspices of the Economic and Social Council. When the latter idea was rejected, our delegation made a reservation on the position our country would adopt in regard to the future organization. When article 10 of this draft was examined in the Fifth Committee, the delegations of Chile and Peru introduced amendments which would enable these two countries to collaborate with the International Refugee Organization, even if they found it difficult to sign the constitution at the outset.

Lastly, in the vote on this constitution as a whole, our delegation abstained, requesting that the abstention be recorded.

We therefore consider, for the time being, that it is the duty of our delegation to state frankly that the establishment of an autonomous organization, together with its budgetary estimates and the system of contributions set up, do not permit us to sign the draft convention at present.

Nevertheless, we are wholeheartedly in agreement with the principles of solidarity on which the International Refugee Organization is founded. We mean to contribute, to the best of our ability, in solving the problem of refugees and displaced persons, and we wish to offer them hospitality in our country. It is our desire to do everything possible, in the future as in the past to save them from distress and to ensure their livelihood.

We believe that this form of assistance is one of the best, if not the best, which can be given them, for it tends to make of these unfortunate war victims citizens enjoying the full civic and political freedom possessed by our people. All possibilities of economic development will be offered them in our country, which will give them a warm welcome.

Accordingly, Chile will abstain from voting.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Malik, representative of the Lebanon.

Mr. MALIK (Lebanon): I wish to indicate very briefly why the delegation of Lebanon will vote for the resolution establishing the International Refugee Organization. By the resolution of last February, the problem of refugees is recognized as a great present problem, as an urgent problem, and as one that is international in scope and character. Therefore, it has to be faced and solved by the comity of nations. The Economic and Social Council and the Third

Au Conseil économique et social, ainsi qu'au sein des Troisième et Cinquième Commissions, la délégation du Chili a pris une part active aux débats qui se sont déroulés sur cette question en appuyant le principe de solidarité entre les Nations Unies et en s'opposant à la création d'une organisation qui pourrait devenir trop coûteuse et trop compliquée et dont la durée pourrait dépasser celle qu'on avait envisagée au début.

Si nous nous sommes prononcés contre la création d'une organisation autonome, nous approuvons celle d'une commission qui aurait travaillé sous les auspices du Conseil économique et social. Quand cette dernière idée a été rejetée, notre délégation a fait une réserve sur l'attitude qu'adopterait notre pays vis-à-vis de la future organisation. Lorsque l'article 10 de ce projet fut étudié au sein de la Cinquième Commission, les délégations du Chili et du Pérou introduisirent des amendements qui devaient permettre à ces deux pays de collaborer avec l'Organisation internationale pour les réfugiés, même s'il leur était difficile au début de signer la constitution.

Finalement, au moment du vote sur l'ensemble de la constitution, notre délégation s'abstint en faisant prendre acte de son abstention.

C'est pourquoi nous considérons pour le moment qu'il est du devoir de notre délégation de déclarer franchement que la constitution d'une organisation autonome, ses prévisions budgétaires et le système de contributions établi ne nous permettent pas, pour l'instant, de signer le projet de convention.

Néanmoins, nous voulons apporter notre adhésion cordiale aux principes de solidarité qui sont à la base de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Nous entendons contribuer dans la mesure de nos forces à la solution du problème des réfugiés et personnes déplacées, et nous voulons leur offrir l'hospitalité dans notre pays. Nous désirons faire dans l'avenir, comme nous l'avons fait dans le passé, tout ce que nous pouvons pour qu'ils échappent à la misère et pour leur assurer l'existence.

Nous pensons que cette forme d'assistance est une des meilleures, sinon la meilleure qu'on puisse leur apporter, car elle tend à faire de ces malheureuses victimes de la guerre des citoyens jouissant de toutes les libertés civiles et politiques dont jouissent les citoyens de notre pays et à qui toutes les possibilités de développement économique soient offertes dans notre pays qui les accueille amicalement.

En conséquence, le Chili s'abstiendra de voter.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Malik, représentant du Liban.

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je désirerais exposer brièvement les raisons pour lesquelles la délégation du Liban votera pour la résolution tendant à créer l'Organisation internationale pour les réfugiés. Par la résolution qu'elle a adoptée au mois de février dernier, l'Assemblée générale a reconnu que le problème des réfugiés est un grand problème d'actualité, qu'une extrême urgence s'y attache, que sa portée et son caractère sont d'ordre international. C'est

Committee of the General Assembly have spent the better part of their time discussing this problem and elaborating the present constitution. This constitution is the result of compromise and concession from every direction.

The delegation of Lebanon participated in the genesis of this document. We submitted our own quota of amendments, some of which were accepted, some modified and incorporated, some rejected. The result of hundreds of hours of debate and discussion is the present constitution. Admittedly, it is not perfect, but at least it is something to start with, something to go by. I feel, therefore, that because this problem is urgent and cannot wait for human perfection, or the perfection of human products, I will support the present constitution.

I feel further that if the enormous amount of labour that has gone into this work should now be wasted and nothing should be set up to grapple with this great problem, it would be a great pity. The General Assembly entrusted the Economic and Social Council with the task of examining this problem and solving it. It has examined this question most minutely, and now, it is submitting back to the General Assembly the fruits, such as they are, of its labours.

From the point of view of the Economic and Social Council, as such, apart from the limited perspective of any one delegation, these labours, I submit, cannot now be wasted. Naturally, the support I am giving this constitution does not mean either that I am wholly pleased with it or that thereby I commit my Government to join the International Refugee Organization. I reserve my Government's complete liberty of action regarding the joining of the International Refugee Organization.

By my support now, I am only expressing the wish that the IRO should arise and work and assume responsibility. For the very life blood of international organizations, and certainly of the United Nations, is the promotion of the spirit of mutual confidence. If we do not trust one another even, and especially, in the ultimate, delicate matters, there will be no healthy international life. He who begins the process of trust has a double reward. For my part, I am willing to trust in advance, in spite of the evident risks involved, that the IRO will be big enough to rise above every possibility of abuse, that it will be impartial and just enough not to endanger the basic interests of my country. We must never forget that it will always be subject to the ultimate control of the Economic and Social Council. If those who will be put in charge of it are of the same morale calibre as that of those with whom I had the honour to collaborate in the Economic and Social Council, I am sure it will never be put to any abuse.

donc par accord entre les Nations qu'il doit être traité et résolu. Le Conseil économique et social et la Troisième Commission de l'Assemblée générale ont passé la majeure partie de leur temps à discuter ce problème et à élaborer la constitution qui nous est soumise aujourd'hui. Ce document est le résultat de compromis et de concessions réciproques.

La délégation du Liban a participé à l'élaboration de ce document; elle y a apporté sa part d'amendements, dont certains ont été acceptés, quelques-uns modifiés et incorporés dans le texte et d'autres écartés. Des centaines d'heures de discussions ont abouti à la constitution qui nous est présentée. De l'aveu général, elle n'est pas parfaite, au moins est-ce une base de laquelle on peut partir, un tracé à suivre. J'appuierai donc cette constitution, estimant que l'urgence du problème ne laisse pas le temps d'attendre que l'homme — ou son œuvre — ait atteint la perfection.

J'estime en outre qu'il serait grand dommage que l'énorme somme de travail que représente ce document soit perdue, et qu'il ne sorte de tout cela rien qui permette de s'attaquer au grand problème qui nous occupe. L'Assemblée générale a confié au Conseil économique et social la tâche d'étudier ce problème et de le résoudre. Le Conseil s'y est appliqué avec la plus grande attention et il présente maintenant à l'Assemblée les résultats de ses efforts.

Du point de vue du Conseil économique et social, en tant que tel, et indépendamment du champ de vision limité de chacune des délégations, j'estime que cette somme de travail ne doit pas être perdue. L'appui que je donne à la constitution ne signifie pas, bien entendu, que je la trouve entièrement satisfaisante et ne constitue pas, pour le Gouvernement du Liban un engagement de faire partie de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Je réserve la complète liberté d'action de mon Gouvernement en ce qui concerne sa participation à l'Organisation internationale pour les réfugiés.

En appuyant aujourd'hui la constitution dont il s'agit, je ne poursuis qu'un objectif: voir l'OIR mise sur pied, commencer à fonctionner et à assumer ses responsabilités. En effet, le principe vital qui anime les organisations internationales, et certainement celle des Nations Unies, c'est l'esprit de confiance réciproque. Si nous n'avons pas confiance les uns dans les autres, même et surtout lorsqu'il s'agit de questions éminemment délicates, il ne peut y avoir de vie internationale saine. Celui qui, le premier, donne sa confiance est doublement récompensé. Pour ma part, je suis prêt, malgré les risques évidents, à admettre d'avance que l'OIR s'élèvera à un niveau tel qu'elle ne puisse commettre aucun abus, et qu'elle sera assez impartiale et équitable pour ne pas compromettre les intérêts fondamentaux de mon pays. Il ne faut pas oublier que l'OIR sera toujours soumise, en fin de compte, à l'autorité du Conseil économique et social. Si ceux qui auront la charge de la diriger sont moralement de la même qualité que ceux avec qui j'ai eu l'honneur de collaborer au Conseil économique et social, je suis certain

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Beswick, representative of the United Kingdom.

Mr. BESWICK (United Kingdom): I am not here to explain my vote. I think we have explained our vote at sufficient length in the Committee. I do wish, however, to move an amendment, a modest amendment, and I must apologize for the time taken in doing this at this Assembly. One excuse I might offer is that had our adopted procedure allowed me to answer my friend Dr. Medved, I might have been taking up a little more time.

I wish to move, that in article 11, paragraph 1, an amendment set out in document A/238,¹ to which, unfortunately, no reference has been made on the agenda be inserted. I wish to insert the following words after "Paris": "or Geneva, as the General Council shall decide."

At the moment, under the constitution as it stands, the Organization is committed to seeking headquarters in Paris. This commitment was agreed to in the Economic and Social Council, although it was with some reluctance that a fixed place was decided upon at a time when it was uncertain which members would constitute the General Council of the Organization. There were many representatives who wished to open up this matter again in the Third Committee, but unfortunately, owing to a misunderstanding, the amendment submitted to the appropriate Committee was ruled out of date.

From many points of view—and almost certainly if one consulted only the personal convenience of the representatives, from all points of view—the fair city of Paris would be ideal. However, considerations which operated against the choice of Geneva earlier in the year do not now exist, and there is an advantage in having our specialized agencies either at the headquarters of the United Nations or at its regional headquarters. In this particular case there would be an especial advantage in having the headquarters of the International Refugee Organization in the same city as the headquarters of the Red Cross Societies, with which body there may be a good deal of collaboration.

However, this amendment is only a permissive amendment. It is designed to give the General Council a little more freedom of choice, and, although I am sure that they will be favourably inclined toward Paris, should they come to the conclusion that all considerations—including more suitable office accommodations—would leave the balance of advantage with Geneva, we should like to leave them free to make that choice. I hope, therefore, that the Assembly will accept this amendment.

que cette organisation n'en viendra pas à commettre des abus.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Beswick, représentant du Royaume-Uni.

M. BESWICK (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Ce n'est pas pour donner les raisons de mon vote que je prends la parole. Je crois m'être suffisamment expliqué là-dessus devant la Commission. Je désirerais cependant présenter un amendement, de peu d'importance d'ailleurs, et je m'excuse de prendre, pour ce faire, le temps de l'Assemblée; je puis peut-être invoquer une circonstance atténuante: c'est que, si la procédure que nous avons adoptée m'avait permis de répondre à mon ami le Dr Medved, j'aurais retenu encore plus longtemps votre attention.

Je désirerais proposer, pour le premier paragraphe de l'Article 11, un amendement contenu dans le document A/238¹ et qui, malheureusement, n'a pas été mentionné dans l'ordre du jour, à savoir: insérer, après le mot "Paris", les mots "ou à Genève, suivant la décision du Conseil général".

Aux termes de la Constitution, sous sa forme actuelle, l'OIR est pour l'instant tenue d'établir son siège à Paris. L'accord s'est fait sur ce point au Conseil économique et social, bien que ce ne soit pas sans hésitation que l'on ait désigné un endroit déterminé alors qu'on ne savait pas encore de quels Etats Membres se composerait le Conseil général de l'OIR. De nombreux représentants désiraient rouvrir la question à la Troisième Commission, mais, par suite d'un malentendu, l'amendement présenté à la Commission compétente a été malheureusement écarté pour la raison qu'il n'avait pas été présenté dans les limites de temps prescrites.

A de nombreux égards — à tous les égards presque certainement, si l'on ne tenait compte que de la commodité personnelle des représentants — la belle ville de Paris serait un endroit idéal. Toutefois, les considérations qui, au début de cette année, s'opposaient à ce que Genève fût choisie n'existent plus aujourd'hui, et il y a avantage à ce que les institutions spécialisées des Nations Unies se trouvent, soit au siège central de l'Organisation, soit à son siège régional. Dans le cas particulier qui nous occupe, il y aurait un intérêt spécial à fixer le siège de l'Organisation internationale pour les réfugiés dans la ville où les Sociétés de la Croix-Rouge ont les leurs, car il est possible que l'OIR soit amenée à collaborer avec elles dans une grande mesure.

Toutefois, l'amendement dont il s'agit a un caractère facultatif. Il a pour but de donner au Conseil général une liberté un peu plus grande dans son choix et, bien que je sois convaincu que ses membres inclineraient vers Paris: s'ils en venaient à la conclusion que toutes les considérations réunies — notamment celle de locaux plus appropriés — font pencher la balance du côté de Genève, nous aimerions que le Conseil soit libre de faire porter son choix sur cette ville. J'espère donc que l'Assemblée adoptera cet amendement.

¹ See annex 97a.

¹ Voir l'annexe 97a.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Broustra, representative of France.

MR. BROUSTRA (France) (*translated from French*): I must confess that this amendment, presented at a moment when the Assembly is about to disperse, has somewhat surprised the French delegation. There is already a decision taken by the Economic and Social Council, by a large majority, at its last session. This decision has been ratified without opposition by the Third Committee, and the United Kingdom delegation proposed no amendment in this matter during the long weeks of discussion. Naturally, it is for the Assembly to take the final decision, but the French delegation will abstain from voting. If, however, the Assembly's decision corresponds to that of the Economic and Social Council, I can once again give you the assurance that the French Government will be glad to welcome this organization, and will make the necessary arrangements to facilitate the accomplishment of its delicate task.

The PRESIDENT (*translated from French*): We will now vote on the United Kingdom amendment to insert the words "or at Geneva, as the General Council shall decide" after the word "Paris" in the first line of article 11 of the Constitution of the International Refugee Organization.

I call upon Dr. Medved, representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

DR. MEDVED (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The Ukrainian delegation has referred to a number of substantial and serious amendments which it proposed and which were rejected. In order to facilitate a rapid conclusion of the work of the Assembly the Ukrainian delegation did not insist upon its amendments being discussed again here.

I consider it wrong that the United Kingdom delegation did not follow this principle like the rest of us, but submitted its amendment which had been rejected.

The question of the location of the IRO was discussed at great length. As a result of the lengthy discussion we decided upon Paris. If we now decide to reconsider this question I would ask also for a reconsideration of the Ukrainian proposal concerning the lists of displaced persons.

If we decide not to accept any amendment, I will insist nevertheless upon my proposal and ask for a vote on our amendments, which are very important, concerning the prohibition of propaganda in camps.

I am not speaking of this because I am against Geneva, but if we decided on Paris, that decision should stand. My speech therefore refers to the method of conducting our meeting.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Broustra, représentant de la France.

M. BROUSTRA (France): Je ne cache pas que cet amendement, déposé au moment où l'Assemblée va se séparer, surprend quelque peu la délégation française. Nous sommes en effet en présence d'une décision prise par le Conseil économique et social, à une forte majorité d'ailleurs, lors de sa dernière session. Cette décision a été ratifiée sans opposition par la Troisième Commission, et la délégation britannique n'a déposé aucun amendement à ce sujet pendant les longues semaines de la discussion. Naturellement, il appartient à l'Assemblée de décider d'une façon souveraine, mais la délégation française s'abstiendra dans ce vote. Cependant, si la décision de l'Assemblée est conforme à celle du Conseil économique et social, je peux une fois de plus vous donner l'assurance que le Gouvernement français sera heureux d'accueillir cette Organisation et prendra les dispositions nécessaires pour lui faciliter l'accomplissement de sa délicate mission.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant mettre aux voix l'amendement britannique qui consiste à insérer à la première ligne de l'article 11 dans la constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés, après le mot "Paris" les mots: "ou à Genève, suivant la décision du Conseil général".

Je donne la parole au Dr Medved, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

DR MEDVED (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): La délégation ukrainienne a déjà signalé tous les amendements de bien plus d'importance qu'elle avait proposés et qui ont été rejetés. Afin de permettre à l'Assemblée générale de terminer rapidement ses travaux, notre délégation n'a pas insisté pour que ces amendements soient soumis ici à un nouvel examen.

J'estime également que la délégation britannique a eu tort de ne pas suivre l'exemple de toutes les autres délégations et de proposer un amendement qui avait déjà été rejeté.

Nous avons discuté très longuement sur la question du siège de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Nous avons finalement opté pour Paris. Si maintenant nous décidions d'aborder à nouveau cette question, je demanderai également de soumettre à un nouvel examen l'amendement ukrainien relatif aux listes.

Si toutefois nous décidons de ne pas accepter d'amendement, j'insisterai néanmoins sur ma proposition et je demanderai que l'on vote sur nos amendements qui portent sur la question très importante de l'interdiction de la propagande dans les camps.

Si je fais ces remarques, ce n'est pas que je m'oppose au choix de Genève, mais c'est parce que, ayant choisi Paris, nous devons nous en tenir à notre décision. Mon intervention porte donc sur la procédure de nos débats.

The PRESIDENT (*translated from French*): The document submitted to me by the Secretariat is dated 10 December 1946. Today is 15 December. The amendment, therefore, was submitted in due time. I do not see any reason why it should not be voted on.

Dr. MEDVED (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): We submitted our amendments on 4 November.

The PRESIDENT (*translated from French*): That is a very witty remark but it is not true. We are not concerned with amendments submitted to and rejected by the Committee. We are concerned with an amendment duly submitted to the General Assembly. No amendment was submitted by the Ukrainian delegation.

We shall now vote on the United Kingdom amendment.

A vote was taken by show of hands.

Decision: The United Kingdom amendment was adopted by eighteen votes to eleven with seventeen abstentions.

Mr. AGHNDES (Grèce): The distinguished representative of the United States has covered completely all the ground allotted in this respect to the Third Committee, and it would be superfluous for me, and perhaps improper, to repeat in less convincing terms what Mrs. Roosevelt has done so eloquently. I shall limit myself to two observations: one, approval of the draft constitution of the IRO, including the scale of contributions. The provisional budget does not carry with it an obligation on the part of any government to adhere to the IRO or to make any financial contribution to it. As Mrs. Roosevelt said, by approving the report and the resolution we should merely have passed expert judgment upon a plan for setting up the International Refugee Organization.

Secondly, on behalf of the Fifth Committee I submit the report and the resolution in document A/275 (annex 97) for the consideration and approval of this Assembly, as our President himself has done in joining the two reports and the resolutions.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall vote on the two reports contained in documents A/265 and A/275.

A vote was taken by roll-call.

The result of the voting is as follows:

Votes for: Belgium, Canada, China, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, France, Greece, Guatemala, Honduras, Iceland, Iran, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Panama, Paraguay, Peru, Philippine Republic, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela.

Le PRÉSIDENT: Le document qui m'est soumis par le Secrétariat est daté du 10 décembre 1946. Nous sommes aujourd'hui le 15 décembre. L'amendement a donc été présenté dans les délais réguliers. Il n'y a aucune raison pour que je m'oppose à sa mise aux voix.

Dr MEDVED (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): C'est le 4 novembre que nous avons proposé nos amendements.

Le PRÉSIDENT: C'est évidemment une remarque très spirituelle mais ce n'est pas exact. Il ne s'agit pas d'amendements soumis à la Commission et rejetés par elle. Il s'agit d'un amendement régulièrement déposé devant l'Assemblée générale. Aucun amendement n'a été déposé par la délégation de l'Ukraine.

Nous allons donc voter maintenant sur l'amendement du Royaume-Uni.

Le vote a lieu à main levée.

Décision: L'amendement du Royaume-Uni est adopté par dix-huit voix contre onze, et dix-sept abstentions.

M. AGHNDES (Grèce) (*traduit de l'anglais*): L'éminent représentant des États-Unis a exposé de façon très complète à la Troisième Commission, toutes les questions qui se posaient dans ce domaine; il serait donc de ma part superflu, et peut-être déplacé, de répéter, dans des termes qui ne pourraient pas être aussi convaincants, ce que Mme Roosevelt a exprimé avec tant d'éloquence. Aussi me limiterai-je à deux observations: la première porte sur l'approbation du projet de constitution de l'OIR, y compris le barème des contributions. A cet égard le budget provisoire ne comporte pas l'obligation, pour un Gouvernement, d'adhérer à l'OIR ou d'apporter à cette organisation une contribution financière quelconque. Comme Mme Roosevelt l'a dit, l'approbation du rapport et de la résolution, qui nous est demandée, ne représente qu'un avis d'expert que nous fournissons sur le projet tendant à l'établissement de l'Organisation internationale pour les réfugiés.

En second lieu, je viens soumettre à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée, au nom de la Cinquième Commission, le rapport et la résolution figurant au document A/275 (annexe 97), comme d'ailleurs notre Président l'a déjà fait en groupant ensemble les deux rapports et les résolutions.

Le PRÉSIDENT: Nous allons voter sur les rapports figurant aux documents A/265 et A/275.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Voici le résultat du vote:

Votent pour: Belgique, Canada, Chine, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Islande, Iran, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, République des Philippines, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela.

Votes against: Byelorussian Soviet Socialist Republic, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Abstentions: Afghanistan, Argentina, Australia, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Czechoslovakia, Egypt, Ethiopia, Haiti, India, Iraq, Saudi Arabia, Sweden, Syria, Turkey.

Decision: The two reports were adopted by thirty votes to five with eighteen abstentions.

206. Measures to economize the time of the General Assembly: report of the General Committee: resolution (document A/279)

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall discuss the General Committee's report on measures to economize the time of the General Assembly (annex 98).

I call upon Mr. Martin, representative of Canada.

Mr. MARTIN (Canada): I am going to ask all the Members of the Assembly to be very indulgent with me. I want to make a very brief statement because my delegation does consider this matter to be one of importance, and it may seem perhaps a little unorthodox if I seemingly take time to suggest a motion which would have the effect of economizing time, but it may be that if this motion is fully appreciated and acted upon we may really save time.

The Canadian delegation hopes that the adoption of the resolution now before the Assembly will result in the accomplishment of the aim which my Government had in view when it made its original proposal last September in a letter addressed to the Secretary-General. That aim was that there should be introduced at the beginning of the next session of the Assembly, opening next September, reforms in the practices and rules of procedure of the Assembly so that we would not at the next session waste as much time as I think, on occasion, we have during the present session. On the face of it, it might seem that this resolution now before the Assembly is not of great importance. I would submit that the action which this Assembly might take today by adopting this resolution might in a year's time, or two years', be considered as one of the constructive decisions of this first session.

The delegation of Canada was charged, when it first introduced this proposal, with the hidden aim of preventing long speeches at the General Assembly, limiting freedom of speech and hindering the criticism of a number of draft resolutions submitted to the Assembly. The Canadian proposals were labelled as having an anti-democratic character. Anyone who knows anything about my country, about the people of my country, knows that these charges can have no found-

Votent contre: République socialiste soviétique de Biélorussie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

S'abstiennent: Afghanistan, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Tchécoslovaquie, Egypte, Ethiopie, Haïti, Inde, Irak, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Turquie.

Décision: Les deux rapports sont adoptés par trente voix contre cinq, et dix-huit abstentions.

206. Mesures destinées à économiser le temps de l'Assemblée générale. Rapport du Bureau. Résolution (document A/279)

Le PRÉSIDENT: Nous allons discuter maintenant le rapport du Bureau relatif aux mesures destinées à économiser le temps de l'Assemblée générale (annexe 98).

Je donne la parole à M. Martin, représentant du Canada.

M. MARTIN (Canada) (*traduit de l'anglais*): Je sollicite de tous les Membres de l'Assemblée la plus grande indulgence. Je désire faire une très brève déclaration car ma délégation estime que cette question est importante; il pourra peut-être sembler un peu paradoxal d'occuper le temps de l'Assemblée à présenter une motion qui aurait pour effet de lui faire gagner du temps. Mais si cette motion reçoit l'attention qu'elle mérite et la suite qu'elle comporte, nous pourrions sans doute vraiment économiser du temps.

La délégation canadienne espère que l'adoption de la résolution dont l'Assemblée est actuellement saisie permettra d'atteindre le but que mon Gouvernement avait en vue lorsqu'il a présenté sa première proposition, en septembre dernier, dans une lettre adressée au Secrétaire général. Cette résolution avait pour objet d'introduire, au début de la prochaine session de l'Assemblée qui s'ouvrira au mois de septembre prochain, des modifications dans les méthodes et dans le règlement intérieur de l'Assemblée, de telle sorte que lors de cette prochaine session, nous ne perdions pas autant de temps que nous l'avons fait parfois, me semble-t-il, au cours de la présente session. A première vue, on pourrait croire que la résolution soumise à l'Assemblée en ce moment n'a pas une grande importance. Or, j'estime qu'en adoptant aujourd'hui cette résolution, l'Assemblée prendrait une mesure qui, dans un an ou deux, pourrait être considérée comme l'une des décisions constructives de cette première session.

Lorsqu'elle a présenté cette proposition pour la première fois, la délégation du Canada s'est vue accusée de chercher insidieusement à interdire aux représentants de prononcer de longs discours à l'Assemblée générale, à restreindre la liberté de parole et à empêcher que l'on puisse critiquer certains projets de résolutions soumis à l'Assemblée. Les propositions de la délégation canadienne ont été qualifiées de propositions visant à limiter la liberté d'expression et

dation. The delegation of Canada does not wish to restrict freedom of discussion. The basis of democracy in international as in domestic policies is freedom of expressing all political ideas, but in a deliberating body of this character unrestricted liberty of discussion cannot be attained without running the risk of frustrating and bringing into contempt the whole international deliberative process.

Each Member of the Assembly has the right to express his view fully, but no Member ought to exercise this right in a way which would destroy the rights of other Members. The rights of one Member are limited by the rights of others and by the just requirements of a democratic Assembly. It is, moreover, unrealistic to contend that the Assembly has to choose between unrestricted freedom of discussion and a system of suppression of speech. Experience has demonstrated that an international conference which begins with unrestricted freedom of discussion ends by operating under the most rigid rules for limiting the length and number of speeches.

One thing I wish to make perfectly clear is that my Government has never suggested that the sessions of the General Assembly should be unnecessarily curtailed. They should, in the opinion of the Canadian Government, be as long as necessary for us to do the work. The sessions of the Assembly, could, however, be shortened by eliminating unnecessary debates on procedure and unnecessary repetition of arguments, by the careful drafting of resolutions and conventions and by recognizing, in the election of committee chairmen, the necessity for securing the highest standards of efficiency, competence, and integrity. Unnecessarily protracted sessions will moreover affect the calibre of national delegations. It will become increasingly difficult for the Members of the United Nations to send adequate delegations to sessions of the General Assembly if it is demonstrated that much of the time of the representatives is taken up unnecessarily.

The representatives and advisors we all want to see at the sessions of our Assembly are persons whose services are needed at home to help solve pressing domestic problems, and to deal at home with problems of foreign policy. The time of these men is precious. It is not in the general interest that they should be wasted. The problem is not merely one of unnecessary protraction of Assembly meetings. There is the much more important problem of how we can more efficiently use the time at our disposal. This session

revêtant un caractère antidémocratique. Or, quiconque est un peu au courant de ce qui se passe dans mon pays, quiconque connaît un peu les Canadiens, sait que ces accusations sont dénuées de tout fondement. La délégation du Canada n'a pas l'intention de restreindre la liberté de discussion. En politique internationale aussi bien qu'en politique intérieure, la liberté d'expression de toutes les tendances politiques est une condition essentielle de la démocratie; mais dans une assemblée délibérante comme la nôtre, la liberté de discussion ne saurait être accordée sans restriction si l'on veut éviter que l'ensemble des débats de politique internationale perde toute portée et tout prestige.

Chaque Membre de l'Assemblée a le droit d'exprimer son opinion de façon complète, mais aucun Membre ne devrait exercer ce droit d'une manière qui réduirait à néant les droits des autres. Les droits d'un Membre sont limités par les droits des autres et par ce qu'exige légitimement le fonctionnement d'une Assemblée démocratique. C'est, en outre, manquer du sens des réalités que de soutenir que l'Assemblée doit choisir entre une liberté de discussion illimitée et le système qui consiste à supprimer la discussion. L'expérience montre en effet qu'au moment où une conférence internationale qui a commencé sous le régime d'une complète liberté de discussion, se termine: la longueur et le nombre des discours y sont limités par les règles les plus strictes.

Il est une chose que je tiens à exposer d'une façon très claire. Mon Gouvernement n'a jamais suggéré de réduire sans nécessité la durée des sessions de l'Assemblée générale. De l'avis du Gouvernement canadien, ces sessions doivent durer tout le temps nécessaire à l'accomplissement de notre tâche. Elles pourraient, toutefois, être abrégées si l'on supprimait les débats de procédure superflus et l'inutile répétition des arguments, si l'on rédigeait avec soin le texte des résolutions et des conventions et si l'on tenait compte, lors de l'élection des présidents de Commissions du fait qu'il est nécessaire de choisir des personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. En outre, la prolongation injustifiée des sessions aura sa répercussion sur la valeur des délégations nationales. Le jour où il apparaîtra qu'une grande partie du temps des représentants est absorbé vainement, les Etats Membres de notre Organisation éprouveront de plus en plus de difficultés à envoyer aux sessions de l'Assemblée générale des délégations propres à cette tâche.

Les représentants et les conseillers que nous souhaitons tous voir siéger à notre Assemblée sont des personnes dont leur pays a le plus grand besoin pour résoudre des problèmes intérieurs urgents et pour traiter, dans leur pays même, des problèmes de politique étrangère. Le temps de ces hommes est précieux et il est de l'intérêt général qu'il ne soit pas gaspillé. Le problème à résoudre ne se limite pas à la question de la longueur exagérée des réunions de l'Assemblée: il y a également le problème beaucoup plus important qui

of the General Assembly has followed, I am afraid, the same pattern as has almost every other international conference, large or small, which has been held during the past few years, in spite of the fact that we have as our presiding officer here, I am sure, the ablest man that we could possibly have obtained to do the job.

The first five or six weeks of this Assembly were a prolonged debauch of unorganized discussion. During the first three quarters of this second part of the first session, we accomplished only about one-quarter of our work. That made it necessary for us to try to get through the remaining three-quarters of our work in the quarter of the time which remained to us before the *Queen Elizabeth* sailed. It has been suggested in the General Committee that it would be sufficient if the Secretariat were to draft proposals for reforms in the practices and rules of procedure of the Assembly and to present these proposals to the next session of the Assembly. The problem, however, of persuading the next session of the Assembly to adopt improvements in its practices and rules, falls into two parts: the drafting of the necessary reforms and the acceptance of those reforms by the Assembly. The chances of the Assembly, next September, accepting the necessary reforms will be much better if the proposals are not from the Secretariat but from a committee of the Members of the Assembly, and that is not intended as a reflection on our very efficient Secretariat.

I am confident that the committee on procedure and organization which we are appointing today, will present to the Assembly next September most valuable recommendations for reform. I hope that the Assembly next September will be willing to adopt unanimously and without debate on the opening day of the next session the committee's recommendations and to apply them provisionally throughout that second session. The Canadian delegation has set forth at length in its memorandum of 29 November, its specific suggestions for reforms in the practices and rules of procedure of the Assembly.

The Canadian delegation hopes that all Members of the United Nations will respond to the invitation contained in the resolution now before us, and will forthwith forward to the Secretary-General their suggestions for economizing the time of the Assembly and for revising the provisional rules of procedure. The streamlining of this Assembly is a question of common concern to all Members of the United Nations. All of us wish to see the General Assembly of the United Nations operate with dignity as well as despatch.

And now, Mr. President, let me thank you in

consiste à déterminer comment nous pourrions utiliser plus rationnellement le temps dont nous disposons. La présente session de l'Assemblée a suivi, j'en ai peur, l'exemple de presque toutes les autres conférences internationales, grandes ou petites, qui se sont tenues au cours des dernières années, et cela en dépit du fait que nous avons pour Président un homme qui, j'en suis certain, est le plus capable de ceux que nous aurions pu choisir pour remplir ces fonctions.

Les cinq ou six premières semaines de cette Assemblée ont été caractérisées par une profusion de discussions désordonnées. Pendant les trois premiers quarts de cette seconde partie de la première session, nous n'avons accompli qu'environ un quart de notre travail; cela nous a mis dans la nécessité de tenter de liquider les trois autres quarts pendant le dernier quart du temps qui nous restait, avant le départ de la *Queen Elizabeth*. On a dit, au Bureau de l'Assemblée, qu'il suffirait que le Secrétariat préparât des propositions de modifications des méthodes et du règlement intérieur de l'Assemblée et qu'il présentât ces propositions à la prochaine session. Or, la manière dont on persuadera la prochaine session de l'Assemblée d'adopter des améliorations à ces méthodes et à ce règlement soulève un double problème: il faut, d'une part, que les réformes nécessaires soient précisées par un texte et, d'autre part, que l'Assemblée se rallie à ces réformes. Les réformes nécessaires auront beaucoup plus de chances d'être adoptées par l'Assemblée de septembre prochain si les propositions, au lieu d'émaner du Secrétariat, proviennent d'un comité composé de Membres de l'Assemblée — ceci dit sans aucun esprit de critique à l'égard de notre excellent Secrétariat.

J'ai bon espoir que le comité pour les questions de règlement et d'organisation que nous allons désigner présentera à l'Assemblée en septembre prochain des recommandations très précieuses sur les réformes à accomplir. J'espère qu'en septembre prochain, l'Assemblée voudra bien accepter ces recommandations, à l'unanimité et sans débat, le jour même de l'ouverture de ses travaux, et qu'elles seront appliquées, à titre provisoire, tout au long de la session. Dans son memorandum en date du 29 novembre, la délégation canadienne a présenté en détail les modifications qu'elle propose d'apporter aux méthodes et au règlement intérieur de l'Assemblée.

La délégation canadienne espère que tous les Membres de l'Organisation accueilleront favorablement l'invitation que contient la résolution actuellement soumise à l'Assemblée et feront connaître sans retard au Secrétaire général les mesures qu'ils suggèrent pour économiser le temps de l'Assemblée et modifier son règlement provisoire. Tous les Etats Membres des Nations Unies ont intérêt à ce que cette Assemblée adopte des méthodes rationnelles et tous ici souhaitent voir l'Assemblée générale des Nations Unies travailler avec dignité, et aussi avec diligence.

Et maintenant, Monsieur le Président, il me

the name of my delegation for the very efficient and great way in which you have acted as President of this meeting, and as a result have enhanced very considerably the prestige of this Assembly.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): The delegation of the Soviet Union expressed its opinion on this question in the course of the meetings of the General Committee. We are in favour of all provisions listed in the first part of this resolution, but we cannot agree with the proposal contained in the last paragraph of the resolution. Therefore, I would like to ask you to put to the vote separately the last paragraph of the resolution.

The PRESIDENT (*translated from French*): You have heard the statement of the Soviet delegation, which does not agree with the last paragraph. Consequently, we will vote first on the resolution, excluding the last paragraph, and afterwards on the last paragraph.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): May I say a few words to explain the reasons why we cannot agree with the last paragraph? We consider that such functions can be successfully carried out by the Secretariat.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall vote on the resolution excluding the last paragraph.

A vote was taken by show of hands.

Decision: The resolution, excluding the last paragraph, was unanimously adopted.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall vote on the last paragraph of the resolution.

A vote was taken by show of hands.

Decision: The last paragraph of the resolution was adopted by thirty-four votes to five with six abstentions.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall vote on the report as a whole.

A vote was taken by show of hands.

Decision: The report as a whole was adopted by forty-three votes to eight.

The PRESIDENT (*translated from French*): For the Committee I propose the following fifteen:

Argentina, Belgium, Canada, China, Cuba, Denmark, France, Greece, Haiti, Peru, Ukrainian Soviet Socialist Republic, United Kingdom, United States of America, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Decision: The President's proposal was adopted.

reste à vous remercier, au nom de ma délégation, d'avoir rempli vos fonctions avec tant de compétence et de dignité, au cours de cette session, ce qui a contribué à rehausser considérablement le prestige de cette Assemblée.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): La délégation de l'Union soviétique a exprimé son opinion à ce sujet au cours des séances du Bureau de l'Assemblée: nous sommes partisans de toutes les dispositions de la première partie de la résolution, mais nous ne pouvons admettre la proposition contenue dans le dernier paragraphe de celle-ci. En conséquence, je demanderai que le dernier paragraphe de la résolution soit mis aux voix séparément.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la déclaration de la délégation soviétique qui n'est pas d'accord sur le dernier paragraphe. En conséquence, nous voterons d'abord la résolution à l'exclusion du dernier paragraphe, puis le dernier paragraphe.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Puis-je expliquer en quelques mots les raisons pour lesquelles nous ne pouvons admettre le dernier paragraphe? Nous estimons que le Secrétariat peut parfaitement s'acquitter d'une tâche de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Nous allons voter sur la résolution jusqu'au dernier paragraphe non compris.

Le vote a lieu à main levée.

Décision: La résolution, à l'exclusion du dernier paragraphe, est adoptée à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT: Nous allons voter sur le dernier paragraphe de la résolution.

Le vote a lieu à main levée.

Décision: Le dernier paragraphe de la résolution est adopté par trente-quatre voix contre cinq, et six abstentions.

Le PRÉSIDENT: Nous allons voter sur l'ensemble du rapport.

Le vote a lieu à main levée.

Décision: L'ensemble du rapport est adopté par quarante-trois voix contre huit.

Le PRÉSIDENT: Je propose de constituer le Comité des représentants des quinze pays suivants:

Argentine, Belgique, Canada, Chine, Cuba, Danemark, France, Grèce, Haïti, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Décision: La proposition du Président est adoptée.

207. Admission of Siam to membership in the United Nations: report of the General Committee: resolution (document A/264)

The PRESIDENT (*translated from French*): The General Committee of the Assembly has received a letter from the Security Council informing it that the Council had agreed unanimously to accept Siam's application for membership.

In order to speed up proceedings, the General Committee did not consider it necessary to refer the question to a special committee, but proposes the following resolution to the Assembly direct:

"The General Assembly,

"Having taken note of the application for membership submitted to the Organization of the United Nations by Siam,

"And of the recommendations of the Security Council on the admission of Siam to membership in the United Nations,

"Decides, therefore:

"That SIAM be admitted to membership in the United Nations."

Mr. Wellington Koo (China): China, as a close neighbour and as a sister nation in Asia, with many ties of culture and tradition, cherishes a profound sentiment of sympathy and friendship for Siam and the Siamese people.

We of the Chinese delegation sincerely believe the Siamese nation has its part to play in this world Organization for peace and happiness. We are, therefore, gratified that Siam's application for membership in the United Nations has come before us with the unanimous recommendation of the Security Council, and we hope that likewise it will be unanimously approved by the General Assembly.

Mr. MENON (India): The delegation of India, on behalf of the people and the Government of India, is very happy to associate itself with the observations made by the representative of China and to record its support of the decision reached by the Security Council.

We look forward to a happy association with our neighbour with whom we have been connected over many years, and we also think it a happy augury, that Siam may be the first of our neighbours preceding the Republic of Indonesia and Burma, to join us as equal partners in this Assembly.

Mr. ROMULO (Philippine Republic): The Philippine Republic welcomes the application of Siam for membership in the United Nations. The relations between the people of the Philippines and the people of Siam have been for centuries of a most friendly and mutually beneficial character. As one of the few countries of Asia which have been able to retain some measure of

207. Admission du Siam à l'Organisation des Nations Unies. Rapport du Bureau. Résolution (document A/264)

Le PRÉSIDENT: Le Bureau de l'Assemblée a été saisi d'une lettre du Conseil de sécurité lui faisant savoir que la candidature du Siam avait été acceptée par le Conseil à l'unanimité.

Afin d'accélérer la procédure, le Bureau n'a pas jugé nécessaire de renvoyer la question à une commission spéciale, et propose directement à l'Assemblée la résolution suivante:

"L'Assemblée générale,

"Ayant pris note de la demande d'admission adressée à l'Organisation des Nations Unies par le Siam,

"Et des recommandations du Conseil de sécurité sur l'admission du Siam comme Membre des Nations Unies;

"Pour ces motifs, décide:

"Que le SIAM sera admis comme Membre des Nations Unies."

M. Wellington Koo (Chine) (*traduit de l'anglais*): La Chine, que de nombreux liens culturels et traditionnels unissent au Siam, Etat voisin et nation sœur d'Asie, nourrit un profond sentiment de sympathie et d'amitié pour ce pays et pour le peuple siamois.

Les membres de la délégation chinoise sont sincèrement convaincus que le peuple siamois a son rôle à jouer dans cette organisation mondiale dont l'objet est d'instaurer la paix et le bonheur. Nous sommes donc très heureux d'apprendre que la demande faite par le Siam en vue d'être admis dans l'Organisation des Nations Unies a été transmise à l'Assemblée avec la recommandation unanime du Conseil de sécurité et nous espérons qu'elle sera également approuvée, à l'unanimité, par l'Assemblée générale.

M. MENON (Inde) (*traduit de l'anglais*): La délégation de l'Inde est heureuse, au nom du peuple et du Gouvernement de l'Inde, de s'associer aux observations faites par le représentant de la Chine et d'appuyer la décision prise par le Conseil de sécurité.

Nous espérons travailler en bonne harmonie avec ce pays voisin avec lequel nous avons des liens depuis de nombreuses années; nous pensons que son admission est d'un bon augure et précède la venue parmi nous, sur un pied d'égalité, d'autres voisins, la République d'Indonésie et la Birmanie.

M. ROMULO (République des Philippines) (*traduit de l'anglais*): La République des Philippines accueille avec joie la demande d'admission du Siam comme Membre des Nations Unies. Les relations entre le peuple des Philippines et le peuple du Siam ont eu, pendant des siècles, un caractère des plus amical et des plus profitable pour les deux peuples. L'un des rares pays d'Asie

national independence through the centuries of imperial expansion through the Far East, Siam enters the world scene today, an ancient kingdom with a respected culture of its own, eagerly aspiring to participate in the work of the United Nations.

We ask for the unanimous approval of Siam's application for membership in the United Nations.

The PRESIDENT (*translated from French*): You have the draft resolution before you.

If there is no objection, I shall consider Siam admitted to membership in the United Nations.

Decision: *Siam was admitted by unanimous agreement to membership in the United Nations.*

The PRESIDENT (*translated from French*): As it was not possible to complete the diplomatic formalities today, we shall not be able to receive the Siamese delegation in our midst officially. I am sure, however, that I am speaking for the entire Assembly in congratulating Siam on her admission and in hoping that she will be with us next time. I am sure that she will participate in our work in a spirit of international understanding and harmony.

208. Question of holding the second regular session of the General Assembly in Europe (document A/281)

The PRESIDENT (*translated from French*): You will doubtless remember that the Ukrainian delegation addressed a letter to the Secretary-General proposing that the next General Assembly of our Organization should be held in Europe. We decided at an earlier meeting that this question would be settled when the headquarters site had been chosen. You have before you today document A/281 (annex 100) containing the proposal summarizing the Ukrainian representative's letter.

I call upon Dr. Medved, representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Dr. MEDVED (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The head of the Ukrainian delegation, Mr. Manuisky, submitted to the General Committee and the General Assembly, for examination, the proposal of the Government of the Ukrainian Soviet Socialist Republic regarding the convening of the second regular session of the General Assembly in Europe.

I would remind you that this proposal was made at a time when we were still discussing the question of the permanent site for the United Nations. I would remind you that the Ukrainian delegation, among many others, favoured the establishment of the permanent headquarters of the United Nations in the New York area, while the United States delegation

qui aient été capables de maintenir, dans une certaine mesure, leur indépendance nationale au cours des siècles d'expansion impériale en Extrême-Orient, le Siam, ce royaume ancien possédant en propre une culture très renommée, entre aujourd'hui sur la scène du monde et aspire ardemment à participer à l'œuvre des Nations Unies.

Nous demandons que soit unanimement acceptée la demande d'admission du Siam à l'Organisation des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: Vous avez le projet de résolution devant vous. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Siam est admis comme Membre des Nations Unies.

Décision: *Le Siam est admis à l'unanimité comme Membre des Nations Unies.*

Le PRÉSIDENT: Les formalités diplomatiques n'ayant pas pu être remplies aujourd'hui, il ne sera pas possible de recevoir officiellement la délégation siamoise parmi nous. Je suis cependant certain d'être l'interprète de l'Assemblée tout entière en félicitant le Siam pour son admission et en souhaitant qu'il puisse siéger parmi nous la prochaine fois. Je suis sûr qu'il prendra part à nos travaux dans un esprit de compréhension et de concorde internationales.

208. Question de la convocation en Europe de la seconde session ordinaire de l'Assemblée générale (document A/281)

Le PRÉSIDENT: Vous vous rappellerez sans doute que la délégation de l'Ukraine a fait parvenir une lettre au Secrétaire général dans laquelle elle proposait que la prochaine Assemblée de notre Organisation se tienne en Europe. Nous avons décidé, à une séance précédente, que cette question serait tranchée lorsque le siège de l'Organisation des Nations Unies aurait été choisi. Vous avez aujourd'hui, sous les yeux, le document A/281 qui contient une proposition résumant la lettre du représentant de l'Ukraine (annexe 100).

Je donne la parole au Dr Medved, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Dr MEDVED (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): M. Manuisky, chef de la délégation ukrainienne, a soumis au Bureau et à l'Assemblée générale une proposition de la République soviétique socialiste d'Ukraine, selon laquelle la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale doit être tenue en Europe.

Qu'il me soit permis de rappeler que cette proposition a été faite alors que nous discussions encore de l'emplacement du siège permanent des Nations Unies. La délégation ukrainienne, comme beaucoup d'autres, s'est prononcée pour l'établissement du siège permanent de l'Organisation dans la ville de New-York, tandis que la délégation américaine préférait San-Francisco,

was in favour of San Francisco; the United Kingdom delegation favoured Philadelphia, and many delegations favoured the eastern shore of the Atlantic Ocean.

We declared at that time that we were in favour of having the permanent headquarters in New York. This question has now been settled. We are very pleased that the United Nations adopted our proposal to locate the permanent headquarters in New York. We hope, therefore, that our second proposal in connexion with this will also be supported and adopted.

Permit me to explain the motives for our proposal. The first problem is that of the need of premises for the session. It is quite obvious that, even under the most favourable circumstances and with the maximum expedition of work, it is hardly likely that the construction programme for the new area where we intend to establish ourselves permanently will be ready in time for the next session. We could hastily adapt some other temporary premises, but this would be an unjustified waste of enormous sums of money. We have had experience of this and, if we decide to call the next session here in the United States of America, we shall probably have to work at Flushing and Lake Success. I do not think I need enlarge on the fact that this is inconvenient, and that these journeys of an hour to and from the city take up a great deal of our valuable time. The inconvenient location of these premises has wasted much time during this session, has created additional difficulties for all of us, and has also created additional difficulties for the Secretariat.

In making this proposal, we also had in mind the following considerations. I would remind you that the first conference of the United Nations, where the Charter of the United Nations was established, was held at San Francisco. The first part of this session took place in London, in the British Isles. The present session is being held on the continent of America, in the United States, in the neighbourhood of the permanent headquarters of the United Nations. The result of this is that countries of the continent of Europe, which have suffered more than any others through the war, and are particularly interested in the activities of this Organization which is called upon to defend the maintenance of peace and security, have not yet seen the Organization on their own territory.

The work of the Council of Foreign Ministers has now been completed and the five peace treaties for Germany's allies have been successfully established. By the time of the next session of the General Assembly, success will doubtless be achieved in relation to the other treaties. That is why we consider that the time has come when European countries can expect the regular session of the United Nations to be convened in Europe. We do not insist as yet on this particular question, but the purpose might be served by the splendid, but vacant, buildings of the former League of Nations in Geneva. We must

la délégation britannique: Philadelphie, et qu'un grand nombre d'autres délégations étaient en faveur de la côte de l'Atlantique.

Ainsi que nous l'avions déclaré, nous étions donc pour l'établissement du siège permanent à New-York. Aujourd'hui cette question est résolue. Nous sommes heureux que notre proposition ait été adoptée, et que l'Organisation des Nations Unies ait accepté d'établir son siège permanent à New-York. Aussi espérons-nous maintenant que notre deuxième proposition sera également approuvée et adoptée.

Permettez-moi de vous exposer nos mobiles. Premièrement, il est nécessaire de trouver des locaux pour cette deuxième session. Il est évident que dans les conditions les plus favorables, et même en poussant les travaux autant que faire se peut, le projet de construction des nouveaux bâtiments du siège permanent ne pourra guère être achevé pour la prochaine session. On peut sans doute mettre en état, à la hâte, quelques-uns des autres locaux dont nous pourrions disposer, mais cela entraînerait de très grosses dépenses, tout à fait injustifiées. A en juger par l'expérience, nous avons tout lieu de croire que si nous décidons de tenir la prochaine session ordinaire ici, aux Etats-Unis, nos réunions devront avoir lieu à Flushing et à Lake Success. Je crois inutile de vous rappeler les inconvénients qui s'ensuivraient, les heures précieuses que nous perdriions en nous transportant chaque fois de New-York en banlieue et vice-versa. L'emplacement défectueux des locaux nous a fait perdre beaucoup de temps pendant la présente session, en nous causant à tous, aux délégations aussi bien qu'au Secrétariat, un surcroît d'embarras.

D'autre part, notre proposition tient compte également des considérations suivantes. La première conférence des Nations Unies, celle qui a établi la Charte, a eu lieu à San-Francisco. La première partie de la première session de l'Assemblée générale s'est tenue à Londres, dans les Iles Britanniques. La présente session se tient sur le continent américain, au siège permanent des Nations Unies. Ainsi les pays du continent européen, qui ont plus que les autres souffert de la guerre, et qui ont un intérêt tout particulier à suivre les travaux d'une Organisation appelée à lutter pour le maintien de la paix et de la sécurité, n'ont pas encore vu fonctionner chez eux l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, les travaux du Conseil des Ministres des Affaires étrangères sont terminés, et les cinq traités de paix avec les alliés de l'Allemagne ont été conclus d'une façon satisfaisante. D'ici la prochaine session de l'Assemblée générale, il est probable que nous assisterons également à une heureuse conclusion des autres traités. C'est pourquoi nous estimons qu'aujourd'hui les pays européens peuvent demander à bon droit que la prochaine session de l'Assemblée se tienne en Europe. Pour le moment, je n'insiste pas sur le choix du lieu où se tiendrait la session; ce pourrait être Genève, où se trouvent les magnifiques

also remember that Paris very hospitably provided exceptionally favourable conditions for the Peace Conference which was held there. That is why we propose that a decision be taken to convene the second regular session of the General Assembly in Europe and to authorize the Secretary-General to determine the place in Europe where this second session should be convened.

Before speaking here, I had a talk with our eminent Secretary-General, Mr. Trygve Lie, who said: "Your idea is excellent, but we feel that the next session should be held in America". He added: "I am in sympathy with your views, but for technical reasons I cannot implement them before 1948". I presume that Mr. Lie made this statement, on the one hand out of modesty, and on the other because he underestimated the potentialities of the Secretariat. I consider, Mr. Trygve Lie, that in 1946 you showed exceptional talents. Personally, I think that this is the fifth place in which I have attended meetings; in 1946, I was at Hunter College, then at the Henry Hudson Hotel, at Lake Success and at Flushing, and before that, in London. I must say, Mr. Trygve Lie, that you are a magician in finding premises, turning factories into offices and so forth. That is why I think your statement that we cannot meet in Europe for technical reasons is not quite in accordance with the activities and the immense work which you have carried out this year. I think it would be easier to arrange a conference in an existing building in Geneva or Paris than this conference at Lake Success. Therefore, on behalf of the Ukrainian delegation, I ask all representatives to support our proposal. I suggest to you all: let us meet in Europe and have a rest from the skyscrapers of New York and from some of the remarkable things which we have seen here, and let us look at devastated Europe. It will then be easier for us to solve problems regarding the rehabilitation of the Europe of the future. The people of Europe, who know best what war is, want the United Nations, which was created as a result of war and on behalf of peace, to meet in Europe.

I beg you to support us in this.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Wells, representative of the United Kingdom.

Mr. WELLS (United Kingdom): I very much regret that I cannot join with my Ukrainian colleague in supporting this proposal. I would very much like to do so as it happens to be the last item on this agenda, and I feel that it would be nice if we could close this Assembly on a note of unanimity. However, I feel that it should be pointed out that there are very good reasons why the next Assembly should not be held in Europe. We feel that much of the experience gained during this Assembly could produce really good results if followed up here on

bâtiments inoccupés de l'ancienne Société des Nations. Il y a lieu également d'observer que Paris s'est montré fort hospitalier et a permis à la Conférence de la Paix de se tenir dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous proposons de décider que la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale se tiennne en Europe et d'autoriser le Secrétaire général à désigner l'endroit précis où elle se tiendra.

Avant mon intervention, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec notre éminent Secrétaire général, M. Trygve Lie, qui m'a dit: "Votre idée est excellente, mais nous insistons pour que la prochaine session se tiennne en Amérique." Il a ajouté: "Je partage vos sentiments, mais pour des raisons techniques, je ne puis réaliser votre projet avant 1948." Je suppose que M. Trygve Lie a fait cette déclaration par modestie, et aussi parce qu'il sous-estime les capacités du Secrétariat. J'estime, M. Trygve Lie, que vous avez, en 1946, déployé des talents extraordinaires. Si je ne me trompe, j'ai moi-même participé aux travaux en cinq endroits différents: depuis Londres, j'ai été à Hunter College, puis à l'Hôtel Henry Hudson, à Lake Success et à Flushing. Je dois dire, M. Trygve Lie, qu'en ce qui concerne la recherche des locaux, vous êtes un magicien, vous transformez les usines en bureaux, et cætera. C'est pourquoi j'estime que votre déclaration, selon laquelle il serait impossible pour des raisons techniques de tenir une session en Europe, ne correspond pas tout à fait à votre activité et à l'énorme travail que vous avez fourni cette année. A mon avis, il sera plus facile de tenir une conférence dans les bâtiments tout installés à Genève ou à Paris, qu'ici à Lake Success. C'est pourquoi, au nom de la délégation ukrainienne, je prie tous les représentants d'appuyer notre proposition. Je vous propose à tous: retrouvons-nous en Europe, reposons-nous un peu des gratte-ciel new-yorkais et d'un certain nombre d'autres choses remarquables que nous avons vues ici, et observons l'Europe dévastée — cela nous aidera à résoudre les problèmes de la reconstruction européenne. Les peuples de l'Europe, qui savent mieux que les autres ce qu'est la guerre, demandent que l'Organisation des Nations Unies, établie en conséquence de la guerre et au nom de la paix, vienne siéger en Europe.

Je vous prie donc d'appuyer notre proposition.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Wells, représentant du Royaume-Uni.

M. WELLS (Royaume Uni) (*traduit de l'anglais*): Je regrette beaucoup de ne pouvoir me joindre au représentant de l'Ukraine pour appuyer cette proposition. J'aurais aimé le faire, car il se trouve que cette proposition constitue le dernier point de l'ordre du jour et il me semble qu'il serait bon de voir l'Assemblée finir sur une note de concorde unanime. Toutefois, je crois devoir faire observer qu'il y a de très bonnes raisons pour que l'on ne tiennne pas la prochaine Assemblée en Europe. A notre avis, une grande partie de l'expérience que nous avons

the spot. In our opinion, certain technical and administrative adjustments which have been found to be necessary, and which have been approved should be allowed to develop.

Here at Flushing and at Lake Success, there is involved the installation and the training of the staff as well as the question of experience. It would not be wise to deprive the staff of the opportunity which is now offered or will be offered as a result of the improvements that have already been approved and that will shortly be put into operation. And so we ask: why stop, why hamper the training of personnel at this very early stage? To me, this appears to be a waste not only of manpower but also of money and of time. Let the staff gain experience here, the place of original installation. If you go overseas for your next year's Assembly, you will take large numbers of the staff with you, and they will need to be there many months ahead of the conference time.

There is also the question of transport which we all know presents a great problem. As we heard during the discussion on the question of the world shortage of cereals, transport constituted a very serious and formidable bottleneck. We may be able to do little to alleviate the situation in regard to the shortage of transport, but at least this great Assembly should do nothing to intensify it. It is far too serious a matter to those people who are trying to eke out an existence on something around 1,200 or 1,500 calories.

Then, there is the question of cost. I know that this is of secondary importance, particularly in an Assembly where we talk glibly and casually in terms of millions of pounds, but I do feel that if we are in a position to save one and a half million dollars and that, I understand, is a very conservative estimate of the additional cost of holding our next Assembly in Europe, then I feel that is a saving that we should make.

As I have already indicated, the real objection is the certainty that a splendid chance of running our machine smoothly will be thrown away, with a great loss to future efficiency. It would perhaps be wise for some of the organs of the United Nations to meet in Europe such as, for instance, the Economic and Social Council, and perhaps the Trusteeship Council. But to remove the whole Assembly there would in the view of my delegation be quite wrong at this stage.

Let us get over our teething troubles first. Let us really find our feet before we run away even

acquise au cours de cette Assemblée pourrait donner des résultats excellents si nous la mettions en pratique ici même. On devrait, nous semble-t-il, laisser à certains ajustements d'ordre technique et administratif auxquels il s'est avéré nécessaire de procéder et qui ont été approuvés, la possibilité de produire leurs effets.

A Flushing comme à Lake Success, il est une question qu'il convient de prendre en considération: c'est celle de l'installation et de la formation du personnel du Secrétariat, ainsi que celle de l'expérience qu'il lui faut acquérir. Il serait peu sage de priver ce personnel de l'occasion qu'il a de le faire maintenant ou qui lui sera offerte du fait des améliorations dont le principe a été adopté et dont l'exécution commencera bientôt. Pourquoi donc, demandons-nous, arrêter, entraver si tôt cette formation du personnel? Il me semble que ce serait là gaspiller non seulement des activités mais encore de l'argent et du temps. Laissons le Secrétariat acquérir de l'expérience à l'endroit même où l'Organisation s'est établie dès l'origine. Si vous vous réunissez outre-mer, pour la session de l'an prochain, il vous faudra emmener avec vous un grand nombre des membres du personnel qui devront arriver là-bas plusieurs mois avant la réunion de l'Assemblée.

La question des transports posera aussi, nous le savons tous, un grand problème. La discussion sur la pénurie mondiale en matière de céréales nous a appris que cette question des transports constitue un très grand et très grave obstacle. Si nous ne pouvons pas faire grand-chose pour améliorer la situation en la matière, du moins que cette grande Assemblée ne fasse rien pour l'aggraver. C'est une question trop grave pour les populations qui essaient de subsister sur une ration alimentaire individuelle de 1.200 ou 1.500 calories.

Il y a aussi la question de la dépense. Je sais que c'est là un point d'importance secondaire, surtout dans une Assemblée où l'on parle avec la plus grande aisance de millions de livres sterling; mais j'estime que, si nous pouvons épargner un million et demi de dollars — et je crois comprendre que cette somme représente une évaluation très prudente, des dépenses supplémentaires qu'entraînerait la réunion de notre prochaine Assemblée en Europe — nous devons faire cette économie.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'objection réelle que j'élève contre la proposition dont nous sommes saisis est que, si nous l'adoptons, nous perdrons certainement une magnifique chance de voir notre Organisation fonctionner comme un mécanisme bien rodé et compromettrions en grande partie son efficacité future. Il serait peut-être bon que quelques-uns des organes des Nations Unies, le Conseil économique et social, par exemple, et peut-être le Conseil de tutelle, tiennent des sessions en Europe, mais ma délégation estime que ce serait une grande erreur que d'y faire siéger l'Assemblée elle-même, au point où nous en sommes.

Attendons d'abord que la période difficile de croissance soit passée. Attendons, avant de quit-

temporarily from New York which we have so recently decided to make our permanent headquarters. I know that we are all tired of the daily travelling to and fro and the loss of time which is involved. However, the improvements to which I have referred, and I think to which we can confidently look forward, will save enormous amounts of time and allow us to spend more time in our beds and less time in these buildings. Perhaps a case can be made out for a European meeting in 1948 when the transport situation is eased and the staff have the experience of a Second Assembly behind them. But next year would, in the opinion of the United Kingdom delegation be very inopportune. For these reasons we must oppose this proposal.

The PRESIDENT (*translated from French*): I still have two speakers on my list and I fear others may wish to speak. The question is delicate and important, and I was wondering if I could not suggest a compromise solution to the Assembly.

I would remind you that rule 5 of our rules of procedure reads: "Sessions shall be held at the headquarters of the United Nations unless convened elsewhere in pursuance of a decision of the General Assembly at a previous session or at the request of the majority of the Members of the United Nations."

The question is complicated by being raised at 11.45 p.m. on the last day of the session and because we have no report before us and have not been able to consider the arguments for and against.

Would it not be prudent to ask the Secretary-General to submit a report and for us to communicate our answers later? The Secretary-General might send a report to each Member, say, by 31 March 1947. We could let him have our reply by 15 May and, if the majority were to be in favour, that would amount to a decision to go to Europe. I think that in a question which raises so many administrative and budgetary issues, such a procedure would be infinitely more prudent than to come to a last-minute decision without a report before us.

I call upon Mr. Makin, representative of Australia.

Mr. MAKIN (Australia): I do not want to argue about the position, but I just wish to suggest that, if your ideas are put into operation, all delegations are entitled to know what effect this will have upon the budgetary position of this Organization, as well as whether it is practicable to implement the suggestion of a conference in Europe next year. I think that the Secretariat should provide Members with this information in the fullest way possible.

ter même temporairement New-York, où nous avons décidé si récemment de nous installer de façon permanente, de nous sentir sur un terrain ferme. Je sais que nous sommes tous fatigués de nos allées et venues quotidiennes et je sais quelle perte de temps il en résulte pour nous; mais les améliorations que j'ai mentionnées, et dont nous pouvons attendre avec confiance la réalisation, nous permettront d'épargner beaucoup de temps, d'en passer davantage dans notre lit et moins dans ces locaux. Peut-être pourrions-nous songer à un voyage en Europe en 1948, lorsque la question des transports sera améliorée et qu'une seconde session de l'Assemblée aura permis au Secrétariat d'accroître son expérience; mais la délégation du Royaume-Uni estime que ce voyage serait tout à fait inopportun l'année prochaine. Pour ces motifs, notre délégation doit s'opposer à la proposition qui nous est soumise.

Le PRÉSIDENT: Deux orateurs sont encore inscrits sur la question et je crains que d'autres ne surgissent. La question est délicate et importante et je me demande si je ne pourrais pas offrir à l'Assemblée une solution transactionnelle.

Je vous rappelle l'article 5, ainsi libellé, de notre règlement intérieur: "L'Assemblée générale se réunit au siège de l'Organisation, à moins qu'elle ne soit convoquée en un autre lieu en vertu d'une décision prise au cours d'une session antérieure ou à la demande de la majorité des Membres de l'Organisation."

Ce qui rend certainement la question difficile, c'est qu'elle se pose, à minuit moins le quart, le dernier jour de la session, sans que nous ayons devant les yeux un rapport et sans que nous ayons eu l'occasion de trouver les arguments pour et contre.

Ne pensez-vous pas qu'il serait sage que le Secrétaire général nous fasse parvenir un rapport et que nous lui communiquions ensuite notre réponse? Le Secrétaire général pourrait adresser à chacun des Membres un rapport, par exemple avant le 31 mars 1947. Nous pourrions lui donner notre réponse avant le 15 mai et la décision serait prise d'aller en Europe si la majorité répondait d'une manière favorable. Je crois que dans une question qui soulève tant d'aspects administratifs et budgétaires, une telle procédure serait infiniment plus sage que de nous décider au dernier moment et sans avoir de rapport sous les yeux.

Je donne la parole à M. Makin représentant de l'Australie.

M. MAKIN (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je ne veux pas discuter sur ce point, mais j'estime que si les choses devaient se passer comme vous venez de le suggérer, toutes les délégations auraient le droit de savoir quelles conséquences cette décision aurait pour la situation budgétaire de l'Organisation et s'il est effectivement possible de proposer la réunion de l'Assemblée en Europe, l'année prochaine. Je pense que le Secrétariat devrait sans aucun doute communiquer à tous les Membres des indications aussi complètes que possible sur ce point.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Entezam, representative of Iran.

Mr. ENTEZAM (Iran): I am not speaking as the representative of Iran; the Iranian delegation would indeed be glad if the General Assembly were to meet in Europe, not only once, but from time to time. As Rapporteur on the headquarters question, I feel obliged to draw the attention of the Assembly to the decision which it took yesterday, instructing the Secretary-General, in conjunction with an Advisory Committee and with experts, to make recommendations relating to buildings and plans which the General Assembly would examine at its next regular session. If the next session is not held at New York, it will be very difficult for the Assembly to examine this question.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Gromyko, representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Although the question raised by the Ukrainian delegation is not one of the most important questions discussed at the present session of the General Assembly, in the opinion of the Soviet Union delegation it nevertheless deserves attention. I wish to submit a few considerations in support of the proposal made here by the delegation of the Ukraine. As we know, a number of international conferences have taken place in the United States of America of late, especially during the past two years, including the San Francisco Conference, the significance of which is known to everybody, and the present session of the General Assembly. These conferences took place in the United States of America. Delegations often composed of a considerable number of members had to be sent at great expense to the Governments concerned. It seems to the Soviet Union delegation that due heed should be paid to that consideration in deciding the question of the site of the next session of the General Assembly in connexion with the Ukrainian proposal.

For the sake of European countries in particular, and also for countries situated near Europe, the next regular session should be convened in Europe. For some countries, for example, the countries of Latin America, it is practically immaterial from the point of view of distance where the next Assembly takes place, whether in the United States of America or in Europe. At any rate it seems to the Soviet Union delegation that it must be a matter of indifference to most or many of the countries of Latin America as far as distance is concerned. I remember that during the debates regarding the permanent site of the United Nations which took place in London at the General Assembly and in the Preparatory Commission, this argument was put forward by the countries in favour of the proposal that the permanent site of the United Nations should be in Europe.

There are, of course, countries for which it is convenient that international conferences, in-

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Entezam, représentant de l'Iran.

M. ENTEZAM (Iran) (*traduit de l'anglais*): Ce n'est pas comme représentant de l'Iran que je parle; la délégation de l'Iran, en effet, serait très heureuse de voir non seulement une fois, mais de temps en temps, l'Assemblée générale en Europe. Mais, comme Rapporteur sur la question du siège, je dois attirer l'attention de l'Assemblée sur la décision prise par elle hier et par laquelle elle a chargé le Secrétaire général, de concert avec un Comité consultatif et des experts, de faire des recommandations portant sur les bâtiments et plans que l'Assemblée générale aura à examiner lors de sa prochaine session ordinaire. Si la prochaine session n'est pas tenue à New-York, il sera très difficile pour l'Assemblée d'examiner cette question.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Gromyko, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Bien que la question soulevée par la délégation ukrainienne ne soit pas l'une des plus importantes de celles qu'examine la présente session de l'Assemblée générale, nous n'en estimons pas moins que cette question mérite notre attention. Je voudrais vous exposer quelques-unes des raisons qui viennent à l'appui de la proposition ukrainienne. Ces derniers temps, et notamment depuis deux ans, un certain nombre de conférences internationales ont eu lieu aux Etats-Unis, y compris la Conférence de San-Francisco, dont nous connaissons tous la portée, ainsi que la session actuelle de l'Assemblée générale. Ces conférences se sont tenues aux Etats-Unis d'Amérique; il a fallu envoyer des délégations d'un effectif souvent important, ce qui a entraîné de grands frais pour les Gouvernements. La délégation soviétique estime que l'on devrait tenir compte de cette considération en tranchant la question de l'endroit où se tiendra la prochaine session de l'Assemblée générale, question qu'a soulevée la délégation ukrainienne.

Par égard pour les pays européens, et aussi pour les pays voisins, c'est en Europe qu'il convient de tenir la prochaine session ordinaire. Pour un certain nombre de pays, par exemple ceux de l'Amérique latine, il importe peu, quant à la distance, que la prochaine Assemblée se tienne aux Etats-Unis ou en Europe. Cela vaut nous semble-t-il, pour la majorité ou tout au moins pour un grand nombre des pays de l'Amérique latine. Je me rappelle qu'au cours des débats sur le siège permanent de l'Organisation, qui ont eu lieu à Londres, à l'Assemblée générale et à la Commission préparatoire, cet argument a été invoqué par les pays qui proposaient d'établir en Europe le siège permanent des Nations Unies.

Bien entendu, il y a des pays pour lesquels il est commode de tenir aux Etats-Unis les con-

cluding naturally the next regular session of the General Assembly, should be held in the United States of America. We consider, however, that it would be extremely desirable and convenient in the present case for the majority of countries, if the next regular session of the General Assembly were held in Europe.

The representative of the United Kingdom has raised objections here against the Ukrainian proposal. In the opinion of the Soviet Union delegation these objections are not sufficiently cogent for rejecting the proposal to hold the next session in Europe.

I remember that in London the representatives of the United Kingdom fought for the choice of Europe as a permanent site. It seems to me that nothing has changed in the course of one year. In any event the distances have remained the same.

In the opinion of the Soviet Union delegation it would be extremely desirable that the next session be held in Europe, in view of the fact that this will not complicate the preparations for establishing the United Nations here in the United States but will rather facilitate them, inasmuch as no small efforts are required for carrying out the necessary preparatory work in connexion with the establishment of the United Nations in New York. From this point of view also holding the next regular session in Europe cannot but be advantageous. As far as financial considerations are concerned nobody has yet proved that it would turn out any more expensive to the United Nations to hold the next session in Europe than in the United States.

The PRESIDENT (*translated from French*): I will put the text of the following resolution to the vote:

"The General Assembly of the United Nations resolves to convene the second regular session of the General Assembly of the United Nations in Europe and authorizes the Secretary-General to determine the place in Europe where the second session of the General Assembly shall be convened."

A roll-call vote was then taken.

The PRESIDENT (*translated from French*): The result of the voting is as follows:

Votes for: Argentine, Bolivia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Chile, China, Czechoslovakia, France, Guatemala, India, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, United States of America, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Votes against: Afghanistan, Australia, Belgium, Canada, Colombia, Costa Rica, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Greece, Haiti, Honduras, Iceland, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Philippine Republic, Saudi Arabia, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, Uruguay.

férences internationales, y compris la session ordinaire de l'Assemblée générale. Il nous semble, par contre, que pour la plupart des pays, il serait extrêmement commode de tenir en Europe la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le représentant du Royaume-Uni vient de présenter ici des objections à la proposition ukrainienne. De l'avis de la délégation soviétique, les arguments britanniques ne sont pas assez pertinents pour qu'il faille rejeter la proposition de convoquer la prochaine session en Europe.

Je me souviens du zèle dont les représentants britanniques ont fait preuve à Londres en réclamant que le siège permanent soit établi en Europe. Il me semble que rien n'a pu changer en l'espace d'un an. Les distances, en tout cas, sont restées les mêmes.

De l'avis de la délégation soviétique, il serait extrêmement souhaitable de tenir la prochaine session ordinaire en Europe, puisque cela ne compliquerait pas les préparatifs en vue de l'installation de l'Organisation aux Etats-Unis, mais au contraire les faciliterait, car les travaux préparatoires en vue de l'installation de l'Organisation à New-York exigeront beaucoup d'efforts. Il nous semble qu'à ce point de vue également, la réunion de la prochaine Assemblée en Europe ne peut être que désirable. Quant à l'aspect financier de la question, personne jusqu'ici n'a pu démontrer qu'une session tenue en Europe entraînerait plus de frais pour les Nations Unies qu'une session aux Etats-Unis d'Amérique.

Le PRÉSIDENT: Je mets aux voix le texte de résolution suivant:

"L'Assemblée générale des Nations Unies décide que l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra sa deuxième session ordinaire en Europe. Elle autorise le Secrétaire général à fixer le lieu où se tiendra, en Europe, la deuxième session de l'Assemblée générale".

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le PRÉSIDENT: Voici le résultat du vote:

Votent pour: Argentine, Bolivie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Chili, Chine, Tchécoslovaquie, France, Guatemala, Inde, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Etats-Unis d'Amérique, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent contre: Afghanistan, Australie, Belgique, Canada, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Grèce, Haïti, Honduras, Islande, Iran, Irak, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République des Philippines, Arabie saoudite, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Uruguay.

Abstentions: Brazil, Norway, Sweden, Venezuela.

Decision: The draft resolution was rejected by thirty-five votes to fourteen with four abstentions.

209. Rules governing the admission of new Members to the United Nations. Appointment of members to the Committee on procedure

The PRESIDENT (*translated from French*): The President of the Security Council has informed me that that body has appointed a committee composed of the representative of China, acting as Chairman, and the representatives of Brazil and Poland, to draw up, in collaboration with a Committee on procedure to be established by the General Assembly, rules stipulating the conditions for admitting new Members to the United Nations Organization¹.

We have to appoint the members of the Committee on procedure of the General Assembly.

I suggest that we adhere to the provisions laid down for the Committee on the admission of new Members to the United Nations, amongst others that there should be five representatives of the General Assembly, that is, two more than in the case of the Security Council.

Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): I do not quite understand why the Security Council itself has chosen the Chairman of this Committee, and I wonder if it was competent to do so. I think that it is rather the function of the Committee to elect its own Chairman. I am sure that if the name of the representative of China is proposed, the Committee will approve it with enthusiasm.

The PRESIDENT (*translated from French*): The reason is that the representative of China has been chosen as Chairman of the Committee of the Security Council. I think we should leave this question to be considered by the Committee, which will settle it itself. In any case, we cannot settle it because the Security Council is not here.

I suggest that the Committee should consist of five members.

If there is no objection, I shall consider that proposal adopted.

The President's proposal was adopted.

I suggest that this Committee on procedure should consist of the following countries:

Australia, Cuba, India, Norway and the Union of Soviet Socialist Republics.

If there is no objection, I shall consider it agreed to constitute the Committee thus.

Decision: The membership of the Committee as proposed by the President was adopted.

S'abstiennent: Brésil, Norvège, Suède, Venezuela.

Décision: Le projet de résolution est rejeté par trente-cinq voix contre quatorze, et quatre abstentions.

209. Règles pour l'admission de nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nomination des membres de la Commission de procédure

Le PRÉSIDENT: Le Président du Conseil de sécurité m'a fait savoir que cet organisme avait nommé une Commission composée du représentant de la Chine comme Président et des représentants du Brésil et de la Pologne; cette Commission doit se concerter avec une Commission de procédure à créer par l'Assemblée générale en vue de préparer un règlement fixant les conditions d'admission des nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies¹.

Nous devons désigner les Membres de la Commission de procédure à créer par l'Assemblée générale.

Je propose qu'on s'en tienne aux dispositions qui ont été prévues pour le Comité d'admission des nouveaux Membres dans l'Organisation des Nations Unies, et notamment que les représentants de l'Assemblée générale soient au nombre de cinq, c'est-à-dire deux de plus que ceux du Conseil de sécurité.

M. ENTEZAM (Iran): Je n'ai pas bien compris pourquoi le Conseil de sécurité a choisi lui-même le Président de cette Commission, et je me demande s'il avait compétence pour le faire. Je crois plutôt que c'est à la Commission à nommer elle-même son Président. Je suis certain que si le nom du représentant de la Chine est proposé, la Commission l'approuvera avec enthousiasme.

Le PRÉSIDENT: La raison en est que le représentant de la Chine a été désigné comme Président de la Commission du Conseil de sécurité. Je crois que nous devrions laisser cette question à l'examen de cette Commission qui la résoudra elle-même. Nous ne pouvons d'ailleurs pas la régler, puisque le Conseil de sécurité n'est pas ici.

Je propose donc que la Commission de procédure de l'Assemblée se compose de cinq membres.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que cette proposition est adoptée.

La proposition du Président est adoptée.

Je suggère que cette Commission de procédure soit composée des pays suivants:

Australie, Cuba, Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que cette composition de la Commission est adoptée.

Décision: La composition de la Commission de procédure proposée par le Président est adoptée.

¹ See forty-ninth meeting, 120.

¹ Voir quarante-neuvième séance, 120.

210. Closing speeches

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Austin, representative of the United States of America.

Speech by the representative of the United States of America

Mr. AUSTIN (United States of America): I know that I speak for all of the people of the United States when I say to you, the Members of this Assembly, that our gratitude is boundless. You, the representatives of the people of the world, first of all paid us the honour of choosing New York as the scene of these deliberations. Then you paid us the higher honour of choosing New York City, our greatest American city, as the permanent home of the United Nations, as the geographical centre of the world's hope for peace. Most of all, on behalf of the people of the United States, I wish to thank the Members of this Assembly for what they have accomplished.

Eight weeks ago this Assembly opened in an atmosphere of mingled fear and hope. The people hoped for the best but many doubted that the Assembly would accomplish much. They feared that on anything important the bigger nations would disagree and that the influence of the smaller nations would be dissipated in mere talk. They wondered whether anything real could be accomplished with regard to disarmament; whether the Trusteeship System would ever be set up; whether the United Nations would be able to decide on its permanent home; whether the issues of Spain, the veto, human rights, relief for hungry peoples and help to refugees could end in anything but hopeless disagreement. On all these issues this Assembly has met the test. It has more than met it.

Starting with the ink and paper Charter, we progressed from positive disagreement and scepticism as to the solution of the great problems confronting us, to a newly discovered harmony, to almost unanimous agreement. I think that we have established the essential reality of the United Nations. In the definitive resolution, stating the principles and priorities for a genuine international system for the control, regulation and reduction of armaments, the Assembly has proved its power to promote unanimous agreement among the great nations on those things that are most important for the future of mankind. It has proved on this and all other major issues the power of the small nations to influence decisions in the direction of the right. Above all, this session has proved the power of the General Assembly as the supreme deliberative body of the world.

In my address during the opening debate of

210. Discours de clôture

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Austin, représentant des Etats-Unis d'Amérique.

Discours du représentant des Etats-Unis d'Amérique

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je sais que j'exprime le sentiment de tous les habitants des Etats-Unis en disant aux Membres de cette Assemblée que notre gratitude envers eux est infinie. Messieurs les représentants, vous qui représentez les peuples du monde, vous nous avez fait tout d'abord le très grand honneur de choisir l'Etat de New-York pour le lieu de vos délibérations. Puis, vous nous avez fait l'honneur plus grand encore de choisir la ville de New-York, la plus grande des cités d'Amérique, pour être le siège permanent de l'Organisation des Nations Unies, le centre géographique vers lequel le monde tournera ses espoirs de paix. Et surtout au nom du peuple des Etats-Unis, je désire remercier les Membres de cette Assemblée pour le travail qu'ils ont accompli.

Il y a huit semaines, cette Assemblée s'est ouverte dans une atmosphère où la crainte se mêlait à l'espoir. On s'efforçait de garder confiance mais beaucoup se demandaient si l'Assemblée pourrait faire grand-chose. On redoutait que sur un point important quelconque les grandes nations ne puissent se mettre d'accord et que le rôle des petites nations ne dépasse pas le stade des mots. On se demandait si un pas pourrait véritablement être fait dans la voie du désarmement, si le régime de tutelle serait jamais institué, si l'Organisation des Nations Unies serait capable de fixer son siège permanent, si la question d'Espagne, sur celles du veto, des droits de l'homme, des secours à donner à tous ceux qui ont faim et de l'aide aux réfugiés, on aboutirait à autre chose qu'à un désaccord sans issue. Et sur toutes ces questions, l'Assemblée est sortie victorieuse de l'épreuve. Elle a même fait davantage.

Armés, au départ, du seul texte de la Charte, nous sommes passés d'un désaccord véritable et du scepticisme, à la solution des grands problèmes qui se posaient à nous, à une harmonie tout récemment découverte, puis à l'accord presque unanime. Je crois que nous avons montré que l'existence des Nations Unies est un fait, et un fait essentiel. Dans la résolution définitive qui énonce les principes et les conditions primordiales d'un vrai système international de contrôle, de réglementation et de réduction des armements, l'Assemblée a prouvé qu'elle était assez forte pour créer l'accord unanime, parmi les grandes Puissances, sur les questions qui sont les plus importantes pour l'avenir de l'humanité. Dans ce domaine ainsi que dans toutes les autres questions fondamentales, l'Assemblée a montré le pouvoir dont disposent les petites nations pour orienter les décisions dans le sens de la justice. Par-dessus tout, cette session a prouvé la puissance de l'Assemblée générale en tant que suprême assemblée délibérante du monde.

Lorsque j'ai pris la parole à la séance d'ouver-

the Assembly I called your attention to the great potential power the Charter confers upon the General Assembly in Articles 10 and 14: the power to make recommendations on any questions or matters within the scope of the present Charter—that is found in Article 10; and the power to recommend measures for the peaceful adjustment of any situation regardless of origin which it deems likely to impair the general welfare—that is found in Article 14. This jurisdiction cannot be exercised by the Security Council. It is vested in the Assembly exclusively.

In the wide embrace of the Assembly, as in the shadow of a great rock, all races and nations may be enfolded for peace and happiness. This session of the General Assembly has given the world its first demonstration, the first of many yet to come, of the tremendous scope of the power implicit in that word "recommend". The Members of the United Nations are sovereign States. Recognition of their sovereign equality is a basic principle of the Charter. But this Assembly has given life to a new concept. It has mobilized here the public opinion of the world. Forceful expression has been given to that opinion. It has influenced our discussions and shaped the results we have achieved. This is the new, the higher sovereignty of the peoples' will. This is the sovereignty of the decisions of the General Assembly. The peoples of the world have been present through press and radio and film at all of our deliberations. There have been no cut and dried performances for the public here while the realities were fought out behind closed doors. Here we have spoken from our hearts, stoutly defended our views, worked, day and night, towards reconciliation and agreement, all in the full sight and hearing of the world. There has been nothing like this before in the history of nations. The General Assembly gives promise of endless achievement through continued scrutiny of any situation which might impair the general welfare, and through the public will aroused by its debates and its recommendations.

Mr. President, I address a personal word to you and to the distinguished Secretary-General on your right. This Assembly owes to both of you a debt of gratitude that no representative will ever forget. You, Mr. President, have done more than any other man to forge agreement out of disagreement and to bring to fruition the great achievements of this Assembly. And you, Mr. Secretary-General, and all the devoted and tireless members of the Secretariat have more than lived up to all the great responsibilities placed upon you by the Charter.

Fellow representatives, our President is the principal representative of Belgium. Our Secretary-General gave up his post as Foreign Minister of Norway to serve the United Nations. In

ture de l'Assemblée, j'ai attiré votre attention sur la grande portée des pouvoirs que la Charte confère à l'Assemblée générale par ses Articles 10 et 14. Il s'agit du pouvoir de formuler des recommandations sur toutes questions ou affaires entrant dans le cadre de la Charte, que l'Article 10 confère à l'Assemblée. Il s'agit également du pouvoir prévu par l'Article 14, de recommander les mesures propres à assurer l'ajustement pacifique de toute situation, quelle qu'en soit l'origine, qui semble de nature à nuire au bien général. Dans ce domaine, la juridiction n'appartient pas au Conseil de sécurité: elle appartient exclusivement à l'Assemblée.

Sous les vastes ailes de l'Assemblée, comme à l'ombre d'un rocher géant, toutes les races et les nations s'abritent pour rechercher la paix et le bonheur. Cette session de l'Assemblée générale a montré au monde, pour la première fois — ce que confirmeront les sessions suivantes — tout l'immense pouvoir inclus dans le mot "recommande". Les Etats Membres des Nations Unies sont des Etats souverains, et la reconnaissance de leur égalité souveraine est un principe fondamental de la Charte; mais cette Assemblée a donné naissance à un concept nouveau: elle a mobilisé ici les forces de l'opinion publique mondiale. Cette opinion s'est exprimée avec vigueur; elle a influencé nos décisions et inspiré les résultats que nous avons obtenus. Telle est la forme nouvelle, la forme supérieure de la volonté souveraine des peuples. Telle est la souveraineté des décisions de l'Assemblée générale. Les peuples du monde, par la presse, la radio et le film, ont été présents à toutes nos délibérations. Nous ne nous sommes pas livrés ici à des démonstrations pour la galerie, orchestrées d'avance, tandis que les affaires sérieuses se débattaient à huis clos. Dans les discours que nous avons prononcés ici, c'est notre cœur qui a parlé. Nous avons énergiquement défendu nos opinions, travaillé jour et nuit pour la conciliation et l'entente, le tout au vu et au su du monde entier. C'est un fait sans précédent dans l'histoire des nations. L'Assemblée générale nous permet d'espérer des réalisations illimitées puisqu'elle continuera d'examiner attentivement toute situation qui pourrait compromettre le bien général et parce que ses débats et ses recommandations éveilleront l'intérêt actif du public.

Monsieur le Président, je voudrais m'adresser personnellement à vous et à Monsieur le Secrétaire général qui siège à votre droite. Cette Assemblée a contracté envers vous deux une dette de gratitude qu'aucun des représentants n'oubliera jamais. Monsieur le Président, vous avez fait plus que quiconque pour transformer les désaccords en ententes et mener à bien les grands travaux de cette Assemblée. Monsieur le Secrétaire général, vous-même et tout le personnel dévoué et infatigable dont vous disposez, vous ne vous êtes pas simplement acquittés des devoirs que vous imposait la Charte, vous avez fait mieux encore.

Messieurs les représentants, notre Président est le Chef de la délégation de la Belgique. Notre Secrétaire général a abandonné le Ministère des Affaires étrangères de Norvège pour venir se

these men and in what they have done for this Assembly is a living demonstration of the sovereign equality of all nations. On behalf of the nations, great and small, I salute you both.

Fellow representatives, your arrival on our coast from your beloved countries was welcomed by the people of the United States and of the City of New York. I believe it is true that if the traveller wishes to carry home the wealth of the Indies he must have brought the wealth of the Indies with him. That is what you have done. You brought with you the spirit of brotherhood. You will take home with you the devoted friendship and respect of the American people.

And now we part, to return to our homes throughout the world, with confidence that we can carry on from here with more faith and increasing effectiveness. Your departure will not separate us, for you have established the real unity—the essential concord and brotherhood of the United Nations.

The American people wish you God speed and a safe passage to your homes and your loved ones.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Trygve Lie, the Secretary-General.

Speech by the Secretary-General

Mr. Trygve LIE, Secretary-General: May I, first of all, thank the honourable representative of the United States of America for his friendly words to the staff of the United Nations, to the Secretariat, and to myself?

May I then include all Members in my thanks for the consideration and the patience which, during eight long weeks, you have shown to the Secretariat and to myself? You have behind you eight weeks' work. May I say that I have never seen any international gathering work like you, day and night, travelling for hours every day in your cars from New York to Lake Success and to Flushing Meadow?

I remember a film I saw some years ago. The title was "Congress Dances." It gave me some impressions of international co-operation at that time in history. But thinking of the second part of the first session of the General Assembly in New York, I think you have shown a grand example to the whole world of how representatives of all countries, united in the United Nations, can work. What is the difference between the United Nations today and the Congress which danced some hundred and twenty or thirty years ago?

Today almost all countries are in the United Nations, great and small. Today representatives from all groups of each nation are represented in this Assembly: labourers, intellectuals, politicians from all parties, communists, conserva-

mettre au service des Nations Unies. Ces hommes et le travail qu'ils ont accompli pour cette Assemblée sont le témoignage vivant de l'égalité souveraine de toutes les nations. Au nom d'elles toutes, grandes et petites, je vous salue tous les deux.

Chers collègues, le peuple des Etats-Unis et de la ville de New-York vous a accueillis avec joie lorsque, venant de vos chers pays vous avez abordé sur ce rivage. Je crois vrai le dicton selon lequel: pour qu'un voyageur remporte avec lui les trésors des Indes, il faut qu'il ait lui-même apporté ces trésors. C'est ce que vous avez fait. Vous avez apporté avec vous l'esprit de fraternité; vous remporterez avec vous l'amitié et le respect sincères du peuple américain.

Et maintenant, nous nous séparons; chacun rentre dans son pays, dans son coin du monde, avec l'assurance que notre travail pourra désormais se poursuivre avec une foi et une efficacité plus grandes. Ce départ n'est pas une séparation car vous avez créé la véritable unité, la concorde et la fraternité indispensables aux Nations Unies.

Le peuple américain vous souhaite un bon voyage, un heureux retour dans vos foyers auprès de ceux qui vous sont chers.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Trygve Lie, Secrétaire général.

Discours du Secrétaire général

M. Trygve LIE, Secrétaire général (*traduit de l'anglais*): Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier l'honorable représentant des Etats-Unis d'Amérique pour les aimables paroles qu'il a bien voulu adresser au personnel des Nations Unies, au Secrétariat et à moi-même.

Puis-je ensuite remercier les Membres de cette Assemblée des égards et de la patience que, pendant huit longues semaines, ils ont eus pour le Secrétariat et pour moi-même? Vous avez travaillé pendant deux mois. Je n'ai jamais vu les membres d'aucune assemblée internationale travailler comme vous l'avez fait, nuit et jour, tout en passant quotidiennement plusieurs heures en voiture entre New-York, Lake Success et Flushing Meadow.

Je me rappelle avoir vu, il y a quelques années, un film intitulé "Le Congrès s'amuse"; j'en avais retiré une certaine idée de la coopération internationale de ce temps-là; mais lorsque je pense à la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, à New-York, j'ose dire que vous avez donné au monde un bel exemple de la manière dont les représentants de tous les pays que compte l'Organisation des Nations Unies peuvent travailler. Quelle différence, entre les Nations Unies d'aujourd'hui et le Congrès qui s'amusait il y a quelque cent vingt ou cent trente ans!

Aujourd'hui, presque tous les pays, grands ou petits, font partie des Nations Unies et l'Assemblée compte des représentants de toutes les groupes sociaux de chaque pays: travailleurs, intellectuels, hommes politiques de tous les partis,

tives, liberals, and so on. What does this mean to us all? And what do you think it means to me after watching you day after day for eight weeks?

Many have dreamed about the international parliament of men, and I think that we are at the very beginning of building up that international parliament which we have hoped for for such a long time—a parliament built up on the best principles of national parliaments.

We have followed democratic processes in our deliberations. There have been different ideas and different points of view, but you have agreed on almost all the most important questions. None of us, no one single country, no single group of people, can every time or in every situation ask for one hundred percent of what they themselves think is right. The democratic, parliamentary life is in many ways made up of compromises, and I think you have found the right way to work out the solutions during the course of this Assembly.

I may say that the horizon is brighter today than it was at the time I was elected your Secretary-General in London in February this year.

I think I have to thank you all. And at this time I think it is my duty to convey my thanks to the Foreign Ministers who have been in New York and have solved so many difficult problems which have occupied them all for such a long time.

I think that peace is something which is no longer merely in the air, but which is more or less taking shape. We can feel it as something more certain than we did some time ago.

I think the nations of the world can be proud of their representatives at this Assembly, and especially I think I express the opinion of all the members of the United Nations staff when I convey to our President, Mr. Spaak, our best thanks. We express to you, Mr. Spaak, our deep respect and gratitude. Without you I do not know how we could have come through all the difficulties, and I thank you for your patience and your understanding in handling me and in handling all the members of the staff.

There is another group of people to whom I should like to say a few words. They have never been present officially in the Assembly, but they have been seated in the press gallery. I think that I, as your Secretary-General, have the right to thank all the reporters, the press people, and the radio people because I do not think any international conference has had such good service as this Assembly, and they have all been with us throughout this session, often almost around the clock. I want to express appreciation not only of the tireless efforts, but also of the high sense of importance of the role of the press and radio, which they have displayed.

communistes, conservateurs, libéraux, et cætera. Que cela signifie-t-il pour nous tous, et que croyez-vous que cela signifie pour moi, qui vous ai observés chaque jour pendant deux mois?

Nombreux sont ceux qui ont rêvé d'un parlement international. Je crois que nous sommes à la veille de constituer ce parlement que nous attendons depuis si longtemps—un parlement international qui sera édifié sur les meilleurs principes des parlements nationaux.

Nos discussions se sont déroulées selon les méthodes démocratiques. Nous avons entendu exprimer des idées et des opinions divergentes, mais l'accord a été réalisé sur presque toutes les questions les plus importantes. Il n'est personne parmi nous, il n'est pas un seul pays, pas un seul groupe de peuples, qui puisse espérer avoir, toujours et en toute circonstance, cent pour cent raison. La vie parlementaire en démocratie, est, à bien des égards, faite de compromis, et je crois qu'au cours de cette Assemblée vous avez trouvé la vraie manière d'élaborer des solutions.

Je puis dire que l'horizon est aujourd'hui plus clair qu'il ne l'était à Londres, au mois de février de cette année, au moment où j'ai été élu Secrétaire général de cette Organisation.

Je vous dois des remerciements à tous. Je crois que le moment est venu pour moi de remercier les Ministres des Affaires étrangères qui sont à New-York et qui ont résolu tant de problèmes difficiles, problèmes qui les ont tous occupés pendant si longtemps.

Je crois que la paix n'est plus une chose que l'on sent simplement dans l'air, mais qu'elle prend forme, qu'elle nous paraît plus réelle qu'il y a quelque temps.

J'estime que les nations du monde peuvent être fières de leurs représentants à cette Assemblée et, surtout, je crois exprimer l'opinion de tous les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies en adressant à M. Spaak, notre Président, nos meilleurs remerciements. Monsieur le Président, je vous exprime notre profond respect et notre gratitude. Sans vous, je ne sais pas comment nous aurions surmonté toutes les difficultés qui se sont présentées et je tiens à vous remercier de la patience et de la compréhension dont vous avez fait preuve à mon égard et à l'égard des membres du personnel.

Il y a une autre catégorie de personnes à qui je voudrais dire quelques mots. Elles n'ont jamais assisté officiellement à l'Assemblée mais elles avaient leurs places dans la galerie de la presse. Je crois qu'en ma qualité de Secrétaire général, j'ai le droit de remercier tous les reporters, tous les représentants de la presse et de la radio, car ils n'ont peut-être jamais encore rendu à aucune conférence internationale des services aussi précieux qu'à cette Assemblée; ils ont tous suivi, du commencement à la fin, notre session, et le plus souvent, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Je tiens à leur exprimer ma gratitude, non seulement de leurs efforts inlassables, mais aussi du sentiment élevé qu'ils ont montré de l'importance du rôle de la presse et de la radio.

Dear representatives of all countries, you are now going home to your families and to your friends. I wish you all the best. You must not stop this international work. The most important task will be in the national parliaments and in the official life of your home countries, and you must work, if necessary, day and night to try to make the ideas of the United Nations into living realities.

I wish you all *bon voyage*, and I hope you will all be here again next year.

Speech by the President of the General Assembly

Mr. P.-H. SPAAK, President (*translated from French*): I cannot suppress a broad smile of satisfaction in informing you that our agenda is exhausted. The Secretary-General is also exhausted; Mr. Cordier is also exhausted; the whole Secretariat is exhausted; all the representatives are exhausted, and I am exhausted too. Thus we have a new proof of the virtue of one of the essential rules of our Organization: the unanimity rule.

The reason for our exhaustion is that we have done a great deal of work. I do not yet know, although I can guess, how this session will be judged; but one thing is certain: nobody can deny the industry, the good-will and the conscientiousness which have been displayed throughout these eight weeks by all and each of the representatives of the United Nations.

The criticism which might be levelled against us is that the session has lasted too long. I do indeed think that this is a danger on which I ought to lay stress. I do not think that we can meet every year for seven or eight weeks and be assured of the presence of all the statesmen whom we need to do our work properly. Our young Organization should not be too ambitious. At times when I have been presiding over your work I have thought of the truth of the proverb: "Do not bite off more than you can chew".

Let us be less ambitious, let us deal with fewer subjects, but let us endeavour to bring them to a successful conclusion. When we have thus given proof of our ability to achieve something, the world will be more ready to entrust new matters to our debates.

As I was listening to Senator Austin's fine speech and to the remarks of my friend Mr. Trygve Lie, I realized, and I would ask you to ponder this, how difficult it is to be the third speaker on a specific subject. Mr. Austin and myself did not put our heads together at all, but on looking at my notes I am horrified to find that I shall have to repeat exactly all that he has said.

In presiding over these debates, what struck me was the difference between our meetings and those of Geneva. I went to Geneva a few times before the war, and I had the impression of being at a meeting of diplomats. Here I have had the distinct impression of being at a meeting of statesmen.

I really do think that we have set up a tentative world parliament. I am not quite sure yet

Chers représentants de tous les pays, vous allez repartir chez vous et retrouver vos familles et vos amis. Mes meilleurs vœux vous accompagnent. N'abandonnez pas votre œuvre internationale. La partie la plus importante de votre tâche, vous l'accomplirez dans vos parlements nationaux et en participant à la vie publique de chacun de vos pays; vous travaillerez nuit et jour, s'il le faut, pour que les idéals des Nations Unies deviennent de vivantes réalités.

Je vous souhaite à tous bon voyage et j'espère vous revoir ici l'an prochain.

Discours du Président de l'Assemblée générale

M. P.-H. SPAAK, Président: Je ne puis dissimuler un large sourire de contentement en vous annonçant que notre ordre du jour est épuisé. Le Secrétaire général aussi est épuisé; M. Cordier aussi est épuisé; tout le Secrétariat est épuisé; tous les représentants sont épuisés, et moi aussi je suis épuisé. Ainsi, Messieurs, nous trouvons une nouvelle fois la vérification de la vertu d'une des règles essentielles de notre Organisation: la règle de l'unanimité.

Si nous sommes épuisés, c'est que nous avons beaucoup travaillé. Je ne sais pas encore, quoique je le devine, quel sera le jugement que l'on portera sur cette session, mais certainement nul ne pourra contester l'ardeur au travail, la volonté de bien faire et la conscience qui ont été déployés pendant huit semaines par tous et par chacun des représentants des Nations Unies.

La critique que l'on pourrait nous adresser c'est que la session a duré trop longtemps. Je pense en effet qu'il y a là un danger sur lequel mon devoir est d'insister. Je ne crois pas que nous puissions nous réunir tous les ans pendant sept ou huit semaines et obtenir le concours de tous les hommes d'Etat dont nous avons besoin pour mener à bien nos travaux. Il ne faut pas que notre jeune Organisation soit trop ambitieuse. Quelquefois, en présidant ces travaux, je me suis dit que le proverbe français était juste: "Qui trop embrasse mal étreint."

Soyons plus modestes, occupons-nous de moins de choses, mais essayons de les mener à bien. Quand nous aurons ainsi prouvé nos possibilités de réalisation, c'est plus volontiers et plus facilement que l'on confiera de nouveaux sujets à nos débats.

En entendant le remarquable discours de M. le sénateur Austin, et celui de mon ami M. Trygve Lie, je me suis rendu compte, et je vous demande d'y réfléchir, de la difficulté de parler le troisième sur un sujet précis. Nous ne nous étions pas concertés, M. Austin et moi, et en consultant mes notes, je m'aperçois avec terreur que je vais être obligé de répéter exactement tout ce qu'il a dit.

Ce qui m'a frappé, en présidant ces débats, c'est la différence de nos réunions avec celles de Genève. Je suis allé quelquefois à Genève avant la guerre et j'avais l'impression d'être dans une réunion de diplomates. Ici, j'ai eu très nettement l'impression d'être dans une réunion d'hommes politiques.

Nous avons créé, je le pense véritablement, un essai de parlement mondial. Je ne suis pas en-

that the system is entirely good, but I must admit that the first attempt which we have witnessed here inspires me with confidence. For not only have we heard excellent speeches and not only have we had proof of talents of which we were already aware, but during our session we have witnessed the birth and the development of fresh talents which I joyfully welcome.

We have had more than talent. I have noticed that, much more so than in London, successful delegations were modest in their triumph, and that those which were defeated accepted their defeat without feelings of bitterness or rancour. That, in my opinion, is a very important fact.

I have also noticed, I feel bound to say, that at no time was there in this Assembly any bloc, or any blocs in opposition to each other. If you have the time, go over the votes which were cast and you will see that there were constant changes in the majorities and that one or other great Power in turn obtained a majority, the small Powers voting in turn like one or other of the great Powers.

It has been said that our Organization might perish if opposing and conflicting blocs were formed. What we have seen in actual practice for weeks has proved that there were no blocs but that there was one single international Organization.

We have settled a large number of practical questions: refugees and agreements with specialized agencies. We have come to a final decision on our permanent site; we have settled, with moderation but firmly, some difficult political questions. We have set up the Trusteeship System, thus rounding off our Organization, and lastly, how could I fail to mention what is without doubt the most important decision we have taken, that on disarmament.

We ought to thank the delegation of the Union of Soviet Socialist Republics for having been bold enough to submit this very difficult question to our deliberations. We ought to thank the delegations of the great Powers, the United States of America, the United Kingdom, France and China, for having followed the lead of the Soviet Union on the ground it had chosen, for bringing so much understanding and conciliation towards preparing the motion which was voted. We ought also to thank the representatives of so many small States who played a most important part in this essential question. The decision which we recently voted has raised great hopes.

Since San Francisco, since the time when we accepted the Charter, we have accomplished nothing so important as the motion on disarmament. If in the months and weeks to come the competent organs really succeed in making the texts we have submitted to them a living reality, I think that mankind will have entered a new era, which you have ushered in—a fact of which you may well be proud.

core sûr que le système soit tout à fait bon, cependant je dois reconnaître que le premier essai auquel nous venons d'assister me donne confiance. Car, non seulement nous avons entendu d'admirables discours, non seulement nous avons eu la confirmation de talents que nous connaissions déjà, mais nous avons vu naître et se développer, dans notre session, de nouveaux talents que je salue avec plaisir.

Nous avons vu mieux que des talents. J'ai remarqué que, bien plus qu'à Londres, les délégations victorieuses triomphaient avec modestie et que celles qui étaient battues acceptaient leur défaite sans amertume et sans rancune. Cela est à mes yeux une constatation fort importante.

J'ai observé également, je tiens à le souligner, qu'à aucun moment il n'y a eu dans cette Assemblée un bloc quelconque ou des blocs s'opposant. Si vous en avez le temps, revoyez les votes qui ont été émis et vous verrez que les majorités n'ont pas cessé de changer, et que, tour à tour, l'une ou l'autre des grandes Puissances a obtenu la majorité, les petites Puissances votant tour à tour comme l'une ou l'autre des grandes Puissances.

Il a été dit que notre Organisation pouvait périr si des blocs adverses et opposés se formaient. Ce que nous avons vu, pratiqué et réalisé depuis des semaines a prouvé qu'il n'y avait pas de bloc, mais qu'il n'y avait qu'une seule Organisation internationale.

Nous avons réglé un grand nombre de questions pratiques: réfugiés, accords avec les institutions spécialisées. Nous avons choisi définitivement notre siège permanent; nous avons réglé avec modération mais avec fermeté des questions politiques difficiles; nous avons créé le Régime de tutelle, complétant ainsi notre Organisation; et enfin, comment ne pas faire une mention spéciale de la décision la plus importante sans doute que nous avons prise, celle du désarmement.

Il faut remercier la délégation de l'Union soviétique d'avoir eu l'audace de présenter à nos délibérations cette question si difficile. Il faut remercier les délégations des grandes Puissances: Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Chine, d'avoir immédiatement suivi l'Union soviétique sur le terrain qu'elle avait choisi et d'avoir contribué avec tant de compréhension et de conciliation à la réalisation de la motion qui a été votée. Il faut remercier aussi les représentants de tant de petits Etats qui ont joué dans cette question essentielle un rôle capital. Nous avons fait naître par la décision que nous avons votée l'autre jour une grande espérance.

Depuis San-Francisco, depuis l'instant où nous avons accepté la Charte, nous n'avons rien réalisé d'aussi important que la motion sur le désarmement. Si vraiment dans les semaines et dans les mois qui viennent, les organismes compétents parviennent à faire une réalité vivante des textes que nous leurs avons soumis, je crois qu'alors l'humanité sera entrée dans une ère nouvelle dont vous aurez été les promoteurs, et vous aurez le droit d'en être fiers.

There now only remains the part set aside for expressions of thanks. For fear of forgetting anybody, I wish to thank everybody. I thank Senator Austin for his kind and indulgent words about me. I thank the Secretary-General for the way in which he worked with me; it was more than cordial, it was unclouded; it was like the co-operation of two friends.

I cannot end this expression of thanks without mentioning my assistant on the left. A President could not satisfactorily preside over this Assembly without having at his side Mr. Cordier, who never eats or sleeps, and who, throughout the session, has bent his whole mind towards helping the work along; I admire and appreciate his keenness and efficiency more than I can say.

After all the others, I want to thank the staff here at my feet, and those who work behind me. They have performed a tremendous task, of which I have been a witness. Without their constant devotion, their self-denial and their zeal, we should never have finished our work.

Finally—be sparing in your applause—I want to thank all of you, the representatives, for your kindness, good nature, and discipline during the session. If, as faithful guardian and even, on occasion, interpreter of the rules of procedure, I have had to refuse to any one of you something to which he felt entitled, I hope he bears me no grudge! I may sometimes have been mistaken, but no one could ever doubt my good faith.

You are about to separate, and in a few hours, or days, you will be back in your own countries. I am convinced that you all feel that the message you are able to take back to your Governments and to your peoples is a message of confidence.

I have often said, in the speeches I have made, that we would not succeed in carrying out our task unless we practised those two great international virtues: understanding and co-operation. In closing this session, I wish to say that I have seen the representatives as a whole practise understanding and the virtue of co-operation to a greater extent than I have ever seen before.

Today, we are on the right road. The message which we are sending out from here to the world is a message of confidence and hope. And I trust that one day, when we look back on the work we have done, we shall be able to say that we feel proud that we took part in this second part of the first session.

I declare the second part of the first session of the General Assembly of the United Nations closed.

The final meeting of the second part of the first session of the General Assembly of the United Nations rose at 12.45 a.m. on Monday,
16 December 1946

Il me reste la partie réservée aux remerciements. De peur d'oublier quelqu'un, je remercie tout le monde. Je remercie M. le sénateur Austin des paroles indulgentes et si aimables qu'il a eues pour moi. Je remercie le Secrétaire général de notre collaboration qui a été plus que cordiale, qui a été sans nuages: la collaboration de deux amis.

Je ne puis passer ces remerciements sans remercier mon assistant à ma gauche. Un Président ne pourrait pas bien présider cette Assemblée s'il n'avait pas à ses côtés M. Cordier qui ne mange pas, qui ne dort pas, et qui, pendant toute la session ne pense qu'à faciliter le travail, et dont j'admire et apprécie plus que je ne saurais le dire l'ardeur et la compétence.

Après tous les autres, je veux remercier ce personnel qui est ici au pied de cette tribune, et celui qui travaille derrière moi. Il a fait un travail formidable, dont j'ai été témoin; sans son constant dévouement, son abnégation, son ardeur au travail, jamais nous ne serions parvenus au terme de notre tâche.

Enfin, Messieurs—ménagez vos applaudissements—je veux vous remercier tous, vous les représentants, pour la gentillesse, l'amabilité et la discipline que vous avez montrées au cours de cette session. Si, gardien fidèle et quelquefois même interprète des règles de la procédure, j'ai dû refuser à l'un ou à l'autre quelque chose qu'il croyait mériter, qu'il ne m'en veuille pas! J'ai pu me tromper quelquefois, mais jamais ma bonne foi n'a pu être mise en doute.

Vous allez vous séparer et, dans quelques heures, quelques jours, vous serez rentrés dans vos pays. Je suis convaincu que vous avez tous le sentiment que le message que vous pouvez rapporter à vos Gouvernements et à vos peuples est un message de confiance.

J'ai souvent dit, dans les discours que j'ai prononcés, que nous ne réussirions à accomplir notre tâche que si nous pratiquions ces deux grandes vertus internationales: la compréhension et la coopération. En clôturant cette session, je déclare que, plus que je ne l'avais jamais vu auparavant, j'ai vu l'ensemble des représentants pratiquer la compréhension et la vertu de coopération.

Nous sommes aujourd'hui dans la bonne voie. Le message que, d'ici, nous envoyons au monde est un message de confiance et d'espoir. Et je veux croire qu'un jour, pensant au travail que nous avons accompli, nous pourrions nous dire que nous avons été fiers de participer à la seconde partie de la première session.

Je déclare close la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La séance de clôture de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies est levée à 0 h. 45, le lundi
16 décembre 1946